

Universität Bielefeld
Fakultät für Soziologie

Forschungsschwerpunkt
Entwicklungssoziologie



Université de Bielefeld
Faculté de Sociologie

Centre de Recherche
en Sociologie
du Développement

Universität Bielefeld - Postfach 10 01 31 - 33501 Bielefeld - Germany -
Tel.(0521)106-4650 - Fax (0521)106-2980 - E-Mail: tdrc@uni-bielefeld.de
<http://www.uni-bielefeld.de/tdrc>

Working Paper N° 357

Décentralisation, société civile, développement au Sénégal

Projet de recherche d'étudiant(e)s 2004/2005: Rapport d'étude de terrain
Dirigé par Gudrun Lachenmann

Membres: Frauke Bleibaum, Judith Ehlert, Lalla Khadeija ElOumrany,
Daniel Krenz-Dewe, Franklin O. Odoemenam, Yulika Ogawa-Müller, Sascha
Vennemann, Bertrand Zohy

Bielefeld 2006

ISSN 0936-3408

Table de matières

1 Gudrun Lachenmann, Introduction : Décentralisation, société civile, développement

- 1.1 Décentralisation et savoir
- 1.2 Economie locale innovatrice
- 1.3 Les rapports de genre dans le nouveau pouvoir local
- 1.4 Risque de perte de dynamisme
- 1.5 Création de plates-formes de savoirs et de discours: décentraliser à quelle communauté?
- 1.6 Décentralisation: comment construire la cohérence verticale?
- 1.7 Conclusion

2 Décentralisation

- 2.1 La politique de décentralisation au Sénégal
- 2.2 La coopération sénégallo-allemande dans la décentralisation et le programme « Bassin arachidier »
- 2.3. Politique agricole et la décentralisation de l'agriculture

3 Décentralisation égale à démocratisation ?

- 3.1 L'accès au conseil rural
- 3.2 CR et population villageoise
- 3.3 Présence de l'Etat central

4 Décentralisation et société civile

- 4.1. Organisations des jeunes
- 4.2 Organisations des femmes
- 4.3 Organisations de producteurs et associations
- 4.4 Force associative

5 Développement négocié dans l' arène local

- 5.1 Les courtiers de développement
- 5.2 Gestion de la terre et conventions locales CL

6 Le développement local

- 6.1 Prestation de services de conseil agricole

6.2 Etat vs. société civile

6.3 Les acteurs de l'économie rurale

6.4 Planification locale PL et développement durable

7. La construction de développement

7.1 Concepts de développement/sous-développement

7.2 Interaction agents de développement et groupements de promotion féminine GPF

7.3 Bilan : développement par la base – ou plutôt qui vient du haut?

Bibliographie

Acronymes

1 Introduction au rapport de terrain : décentralisation, société civile, développement

Le but de la recherche était d'analyser les processus de transformation, de restructuration et de réintégration des structures, institutions et acteurs socio-économiques et politiques en cours en Afrique, avec le support de la communauté internationale, en vue de la localisation et la démocratisation du développement. Il s'agissait d'anciens et de nouveaux acteurs, tels que l'Etat, la société civile ou le troisième secteur, ainsi que de nouveaux concepts de lutte contre la pauvreté et de nouvelles formes de sécurisation sociale qui sont négociés avec de grands efforts dans le cadre de la démocratisation, de la décentralisation,¹ mais aussi de la protection des ressources naturelles; des nouvelles formes de développement rural et d'économie paysanne et solidaire etc. L'intérêt de la recherche qualitative sur le terrain s'est focalisé sur la politique locale de développement telle qu'elle est négociée en interaction entre les (nouvelles et anciennes) structures locales de gouvernance et les forces et espaces créés par la société civile.

Le projet s'insérait dans un programme de recherche plus vaste en comparaison de l'appui apporté par la coopération internationale entre l'Afrique de l'Ouest (Sénégal et Mali) et l'Amérique Centrale (Mexique et Nicaragua). Il s'agissait d'un projet de stage de recherche d'étudiant(e)s en sociologie du développement pendant les mois d'été fin juillet – mi-octobre 2004. La recherche de terrain fut préparée par des séminaires spécifiques thématiques et de méthodologie à partir du semestre d'hiver 2003/04; l'analyse des données et la rédaction des rapports individuels ont eu lieu pendant le semestre d'hiver 2004 / 05.²

Comme ce fut le cas lors d'autres stages organisés antérieurement,³ nous avons travaillé avec la coopération Sénégal-Allemande (CSA : GTZ Kaolack) et avec le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) dont l'appui, la patience et les débats fréquents – sans bien sûr vouloir leur attribuer la responsabilité de nos résultats – ont été indispensables. Des séjours (à un ou deux étudiant(e)s ainsi que la directrice) ont été effectués

¹ Sur la décentralisation voir Bako-Arifari, Laurent, éd., 1998 ; Bierschenk, Olivier de Sardan 1998 ; Blundo 1996 ; Diagne 2002 ; Kassimir 2002 ; Roesel, v. Trotha 1999

² Le projet était coordonné avec un autre projet de recherche en cours, nommé « Négocier le développement – espaces féminins translocaux dans des sociétés musulmanes » bénéficiant d'un financement de la Fondation Volkswagen pour deux ans avec trois études de cas comparatifs: Sénégal, Soudan et Malaisie, l'étude de cas comprenant sept mois de terrain a été effectuée au Sénégal par la Dr. Nadine Sieveking (2005).

³ Pour une version allemande voir Lehrforschung: Bleibaum et al. 2005 ; Voir Lachenmann et al. 1990 ; 1995 ; 1999

dans un total de neuf des communautés rurales dans les régions de Kaolack et Fatick; des entretiens auprès des organisations paysannes et autres associations et avec des responsables et des experts ont également été effectués.

L'équipe se composait de huit étudiant(e)s, dont trois d'origine africaine (de Côte d'Ivoire, du Nigeria et du Mali ; l'étudiante du Mali comprenait le Mandingue) (voir Bleibaum, Ehlert, El Oumrany, Ogawa-Mueller, Krenz-Dewe, Odoemenam, Vennemann, Zohy, respectivement 2005). Les membres de cette équipe ont reçu des bourses individuelles partielles de la part du Service Allemand d' Echange Académique (DAAD) en plus du financement de l'université. Les noms et les projets individuels sont dans la bibliographie en ce qui concerne les rapports individuels.

Nous nous sommes réjoui(e)s d' une grande hospitalité partout dont nous sommes très reconnaissantes.

1.1 Décentralisation et savoir

Le concept de décentralisation (Lachenmann 2003, 2005) est questionné, quant à l'interaction des systèmes de savoir entre les acteurs locaux. On doit s'interroger sur la marginalisation possible du savoir acquis et élaboré ces dernières années par les organisations paysannes après l'érosion de l' Etat de développement. La perspective des rapports de genre montre que la décentralisation est définie par des actrices – construites comme 'ignorantes' en affaires politiques - comme un accès aux informations et au savoir développementaliste qui doit de nouveau être négocié. Jusqu'à présent la décentralisation semble renforcer le monopole du savoir étatique transféré de haut en bas et de l' accès à l'information. La question de cohésion verticale se pose en observant les concepts de participation et de gestion locale des ressources, ainsi que la capture par l'autorité technocrate. Il y a lieu de se demander de quelle communauté il s'agit pour la dévolution du pouvoir, qui risque de camoufler et de renforcer les intérêts et relations clientélistes aux niveaux supérieurs de la société. La dévolution du pouvoir de planification risque, d' un coté de convertir les ONG en de simples prestataires de services et de privatiser leur savoir, et de l'autre côté de rendre les communautés locales plus dépendantes encore des concepts de développement et approches multiples, sans pouvoir créer des espaces publics pour négocier une pluralité de visions.

Le savoir est considéré comme étant négocié entre la société civile et la politique de développement. Ce sont les transformations que nous avons le plus étudiées, étant donné la perpétuation de la crise de l' économie rurale, ainsi que les processus en cours de démocratisation et de décentralisation, y compris ceux de la politique de développement. La contribution des forces sociales telles, notamment les mouvements paysans, les groupements féminins etc. a été d'un intérêt particulier en ce qui concerne leur pouvoir de structuration et de définition du changement social, y compris des changements des rapports de genre. La question était de savoir comment la société civile pouvait, à travers les nouvelles structures des instances locales (dans le cadre de la décentralisation), exercer à la base une certaine influence innovatrice sur la politique. Cette question était également de savoir, si la dévolution du pouvoir étatique renforçait dans un processus de fertilisation mutuelle, l'autonomie et l'espace acquis par la société civile – sans assurer au préalable la négociation d'un savoir local – relevant pour la réalisation, dans le sens d' un certain 'empowerment', ou s'il s'agissait plutôt de sa capture par le pouvoir étatique.

En général, on avait l' impression que l'Etat n'effectuait pas de retrait significatif de la société et de l'économie, contrairement à la politique de désengagement poursuivie depuis la grande crise économique – ce qui constituait en principe l'autre coté de la décentralisation.

Dans la région étudiée, il nous a semblé que la présence et la visibilité des associations paysannes, qui avaient depuis les périodes de sécheresse joué un rôle important dans la constitution d' espaces locaux de développement, se soient beaucoup affaiblies et qu'elles aient même été remplacées par les discours et les processus d'institutionnalisation de la décentralisation. Les groupements de femmes qui s'étaient constitués en partie dans le cadre du mouvement paysan le plus souvent en coopération, sont clairement devenus moins visibles et semblent lutter contre les changements formels de politique suivis par le nouveau régime. De l'autre coté il a été très intéressant de regarder de près des processus – qui sont débattus dans l' arène local – menant à une certaine professionnalisation, une institutionnalisation et une formalisation de quelques champs – p.ex. le crédit mutuel, les périmètres et rizières, les conseillères para-juristes etc.

Aussi, certains leaders paysans ont-ils été élus dans les communautés rurales (CR), comme des activistes d' autres associations comme celles des jeunes – dont l'encadrement par l'Etat reste cependant dans sa manière uniforme. C'est de cette manière qu' ils voient la possibilité

d' exercer une certaine influence. Il est intéressant de voir qu' ils semblent ne pas se concevoir eux-mêmes comme faisant partie d' une société civile quelconque exerçant une influence ou un contrepoids sur l' Etat (accountability) et ses modes – jusqu' à présent autoritaires – de gouvernance. Par contre, ils se voient surtout représenter le côté „développement“, essayant par conséquent du mieux possible de ne pas être entraînés dans la politique politicienne, bien que les listes pour les Conseils Ruraux soient des listes de partis politiques. Cela a automatiquement affaibli l'importance du développement et de la représentation de ses acteurs dans l'arène locale tout en soulevant beaucoup de critiques surtout du côté des femmes. En général, les activités de sécurisation des ménages (livelihoods) et les anciennes formes d' action collective (p.ex. l' adduction d' eau, le maraîchage etc.) des femmes n' apparaissent pas dans les visions des plans locaux de développement (PLD) des CR. De l' autre côté, les efforts d' aménagement du terroir, tels que les conventions locales (CL) sur l' utilisation des ressources naturelles y sont à peine intégrés étant donné qu' ils concernent des niveaux différents et qu' ils sont plutôt transversaux.

Un autre chaînon de la politique de gouvernance est celui de l' encadrement, de la politique agricole et des efforts de sa restructuration. Sur la base d' une coopération multilatérale, une nouvelle approche de de-étatisation et d' acteurs mixtes a été introduite de manière expérimentale, intégrant au plus possible les structures des « producteurs » (ANCAR, voir 2004). Cette approche semble très intéressante mais aussi très complexe, avec le CNCR directement concerné comme acteur, et avec des modalités prévues pour l' intégration des représentants de la société civile, dans l' arène locale à travers une institution spécifique sensée représenter cette dernière (appelée cadre local de concertation des producteurs CLCOP). Cette approche, qui avance très lentement, pourrait entraîner le risque que la société civile soit capturée par lesdites réglementation et bureaucratisation si contraire aux visions créatives des mouvements sociaux (Jacob, Delville éd. 1994 ; Kwan Kai Hong éd. 1991 ; Dia 1996).

Il semble donc important d' analyser le savoir local qu' on pourrait appeler d' un côté le savoir 'développementaliste', des leaders et responsables paysans, auquel est lié le savoir 'technique' des membres des services techniques qui ont été en place ces dernières années avec peu de ressources et se sentent assez impuissants, et de l' autre côté le savoir étatique des nouvelles instances d' autorité locale et régionale. Dans l' une des CR revisitées, par ex., le Conseiller le plus expérimenté dans le mouvement paysan avait été chargé par le Président d' un CR de rédiger un plan de promotion des ONG ; entre-temps, il est devenu vice-président

de CR et il est à espérer que ses connaissances antérieures puissent être fructueuses pour les demandes de projets et de financement dont les CR sont maintenant responsables. Cela montre que les membres d'une société civile potentielle sont encore très prudents quant à s'impliquer profondément dans des fonctions et idées transformatrices. L'ancien président du CNCR s'était exprimé dans le sens que la décentralisation n'allait pas rentrer en arrière et qu'il devrait être mieux d'organiser des ateliers d'échange au niveau des CR sur les enjeux, et en même temps sur la manière de se lier aux niveaux administratifs supérieurs. Il soutenait l'idée de rédiger des plans de développement au niveau des CR qui précisément devraient se baser sur les activités des organisations paysannes.

Bien sûr, il y a un risque évident dans le fait de revenir sur les anciens plans de développement qui n'avaient rien à voir avec les réalités locales et les politiques de développement en place ; mais il est clair que la société civile rurale est la seule force à soulever ces thèmes. Il semble cependant qu'actuellement il serait plus difficile de négocier, et que les ONG seraient de plus en plus séparées de leur mouvement social d'origine, avec un savoir expert/local douteux, orienté de manière non-autonome selon les codes développementalistes y compris ceux de la décentralisation.

En ce qui concerne le niveau intermédiaire, les services techniques, autorités et régimes régionaux ne semblent pas être en train d'être transformés pour qu'ils puissent interagir activement avec les nouvelles structures et systèmes locaux. Il n'y a pratiquement pas de savoir concernant les nouvelles solutions à rechercher, les règlements existants faisant double emploi. Et l'on se demande où se trouvent les plates-formes, mécanismes ou démarches pour organiser ces interactions entre les systèmes de savoir sur les différents niveaux. Cela réduit les communes à être des systèmes clos, sans transparence sur la manière individuelle dont certains acteurs pouvant influencer l'arène locale. Il faudrait regarder par contre non pas seulement les différents niveaux nationaux, mais p.ex. les relations translocales, les échanges de savoirs et les négociations d'interprétations de ce que veut dire le développement, la décentralisation (y compris les différents ressortissants à l'étranger). Les associations paysannes avaient établi un cadre nécessaire (Lachenmann 1994, 1998), qui ne semble cependant plus être tout à fait fonctionnel.

1.2 Economie locale innovatrice

Toutefois, concernant quelques champs d'activités, p.ex. celui du crédit local, il semble y avoir une fertilisation mutuelle des expériences, bien que le mouvement paysan ait pratiquement abandonné l'idée de lancer des programmes épargne-crédit au niveau national ou même régional. Certains leaders-experts ont toutefois lancé l'idée d'une approche participative de « crédit solidaire » au niveau villageois et le concept de Caisses Populaires et Mutuelles du Sénégal semble s'établir de manière assez stable, avec comme animateurs des personnes d'orientation locale et régionale, non-issues d'une élite intellectuelle urbaine mais régionale. Ici, le savoir local composé d'un côté de l'expérience de l'économie de traite et le malaise paysan et de l'autre des formes de réciprocité et des tontines, a été depuis longtemps thématiqué concernant des nouvelles logiques qui devraient se créer. Il se pose donc l'idée de la décentralisation de nouvelles solutions socio-économiques, concernant les nouvelles formes de gouvernance et avec sûrement beaucoup de risques si l'on s'attend à un contrôle par des nouvelles instances politiques locales. Par contre, des nouvelles structures dans les banques coopératives, peut-être des formes de sécurité sociale dans le secteur associatif, pourraient constituer un vrai changement de logique. Toujours est-il que l'essentiel serait de ne pas constituer un nouveau contrôle du centre jusqu'en bas, mais une interaction dans les deux sens avec des connections à des réseaux établis, tout en dépassant le dilettantisme souvent produit dans des approches pseudo-participatives. Comme dans d'autres cas, le financement rural est un des champs où la formalisation et l'institutionnalisation adéquate semble être nécessaire, mais les approches offertes par des instances diverses pour des petits crédits aux femmes semblent dans la plupart des cas incohérentes et quelques fois très redoutables (voir Odoemenam, 2005).

Dans les programmes de la coopération sénégallo-allemande, les mesures ne semblent plus directement liées aux questions substantielles de développement, en particulier la gestion soutenable des ressources naturelles ou l'approche genre. Le problème principal est de pouvoir créer, avec une approche participative concernant la gouvernance locale, des forums qui seraient des éléments d'une société civile, qui obtiendraient une légitimation par l'Etat, et réaliser une „cohérence verticale“, tout en faisant le lien entre l'approche participative et la démocratisation régionale. De toutes manières, les forces de la société civile semblent être prises plus au sérieux par l'Etat et la communauté des bailleurs de fonds, même si l'on doit s'interroger sur leur capture.

Il est étonnant que la situation alimentaire précaire et les solutions cherchées avant, telles que les banques céréalères, les moulins etc., ne semblent plus entrer dans le discours développementaliste actuel. Il s'agit ici certainement de systèmes d'ignorance qui peuvent être devenus encore plus profondément établis bien que la décentralisation doive mettre en place un flux mutuel d'informations. On peut dire que la déstabilisation des ménages (livelihood) continue (si l'on compare les développements des dernières années). Seulement, dans le cas des digues anti-sel prévues pour la réhabilitation de rizières dans le Saloum, une vision de stabilité s'est établie qui semble réduire la pression qui pesait dans l'économie domestique sur les champs de production d'arachide et surtout de mil, tout en allant dans le sens de freiner l'énorme dégradation des sols. Il est à souligner que l'accès traditionnel aux rizières a été conservé pour les femmes qui forment des organisations de gestion et qui peuvent aussi distribuer des parcelles à des jeunes hommes. Il y reste néanmoins le problème de reconnaissance des structures de formalisation de la gestion non couvertes par les différents niveaux, ainsi que le parallélisme des structures de gestion qui risquent de ne pas être légalisées. Aussi est-il typique que les femmes présidentes, souvent en concurrence à cause de leur coopération avec des ONG, la coopération bilatérale, ou les formes de promotion féminine classiques prévues par l'Etat ne semblent pas être représentées dans le CR, avec par conséquent un risque d'informalisation et d'appropriation autoritaire.

1.3 Les rapports de genre dans le nouveau pouvoir local

La minorité de femmes membres des CR se plaint souvent de son impuissance face aux 30 hommes et plus qui y sont également membres. Surtout, elles ne sont pas membres des commissions importantes, telles que celle de l'environnement ou celle du foncier. Les observations montrent qu'elles ne sont vues (et souvent se voient elles-mêmes) uniquement que comme responsables pour les 'affaires des femmes' et qu'elles sont construites soit comme ignorantes, soit comme cherchant des disputes (Diop 1995; Lachenmann 2000 ; voir Ogawa-Mueller 2005).

Ainsi doit-on craindre que les femmes, si actives dans les groupements de base, tendent à ne pas pouvoir maintenir leur influence dans les transformations en cours dès qu'il y a institutionnalisation des instances décentralisées, bien que ce soit elles qui aient le plus contribué à la gestion ces dernières années de l'infrastructure installée.

La formalisation et l'institutionnalisation de nouvelles modes d'interaction est ambivalente comme l' a montré l'exemple de la décentralisation. Par contre, en ce qui concerne la société civile, une certaine structuration fait défaut concernant les groupements sociaux comme condition préalable pour être acteur dans la décentralisation. Dans l'approche la plus souvent suivie, les groupements d'hommes ont un caractère formel, tandis que les groupements de femmes ont un caractère plutôt informel. Si l'on demande ce qu'il en est des groupements, on est souvent renvoyé à des groupements à intérêt économique GIE principalement constitués par des hommes, bien que les femmes semblent également être encouragées, avec cependant une situation peu claire concernant la continuation du support aux groupements de promotion féminine GPF. Nous avons eu à constater par conséquent que les activités des femmes semblent être dans une certaine crise d' autorité.

La 'capture' de la société rurale par l'Etat à travers les lignes du mouvement associatif, semble cependant continuer à travers des évènements tels que la « quinzaine de la femme » ou celui de la mise en scène des organisations de femmes (Sieveking 2005). On peut observer là la construction du 'local' par le centre. Au même moment la décentralisation produit une certaine uniformisation du mouvement féminin, un processus contraire au principe de diversité et de pluralisme inhérent à l'idée de société civile. Le nombre de femmes informées de manière approfondie sur les questions de décentralisation et de régionalisation est très faible. Ainsi doit-on craindre que les femmes, si actives dans les groupements de base, ne puissent maintenir leur influence dans les transformations en cours dès que le pouvoir local se trouve institutionnalisé et qu'elles perdent leurs espaces de débats publics, éléments de société civile.

1.4 Risque de perte de dynamisme

Nous avons l' impression que beaucoup d' efforts dévolus tant par le mouvement paysan qu'à travers des projets antérieurs de la coopération, pour créer des savoirs et des solutions innovatrices sur pas mal de programmes de structuration sociale et d'opportunités économiques, aient perdu leur force dans le processus de décentralisation, surtout celle d' appui aux plans locaux de développement. Ceux-ci sont formalisés de manière très conventionnelle, et ce qui semble le plus frappant, c'est qu'il ont été dressés avec l' aide d' animateurs choisis parmi la communauté par les CR et formés, sans que cette fonction soit officiellement prévue ; cela montre que la CR et ses conseillers ne semblent pas être vus comme des acteurs avec assez de savoirs pour gérer les affaires. Une grande partie des conseillers ne sont pas alphabétisés en français ou, bien sûr, il leur manque le savoir administratif. Cela, malgré les formations en

cours. Ces animateurs sont encouragés pour établir des demandes de projets et requêtes de financement, tout en devant être remboursés par les CR en cas de réussite. C'est donc une privatisation du savoir local sans qu' il y ait la légitimation sociale des mouvements.

Ce phénomène a été observé dans une autre forme, i.e. dans la création d' un cercle de 'conseillers privés' autour des présidents de la CR (voir Zohy 2005), dont le secrétaire exécutif, mais aussi d' autres ayant (ou recevant) soit certaines fonctions dans la CR et / ou étant plus éduqués, ou appartenant à certains réseaux, avec – au moins dans un cas – formant un bureau quasiment privé du PCR appartenant à la jeune génération.

Il y manque des réseaux formés au delà du niveau communal autour de thèmes spécifiques (tels que celui des femmes et certaines ressources naturelles; épargne et crédit etc.), et visant une réelle extension des connaissances. Ces réseaux devraient inclure des représentants des organisations paysannes et des organisations des femmes, des responsables locaux, des représentants des CR et d'autres détenteurs de savoirs oubliés de la zone, tels les animateurs et les promoteurs du mouvement paysan, souvent formés depuis un certain temps et au fait des traditions locales, qui risquent de ne pas obtenir accès au nouveau monde formalisé de la décentralisation (voir El Oumrany 2005). Faute de s'appuyer sur ces réseaux, les CR risquent, par les nouvelles pratiques de production de savoirs, de distribution de terres etc., d'établir de nouvelles relations de clientélisme, de mercantiliser l'accès à la terre et aux ressources naturelles et ainsi, d'exclure certains groupes.

1.5 Création de plates-formes de savoirs et de discours: décentraliser à quelle communauté?

Dans le cadre de la décentralisation, un discours de plus en plus dominant met en doute la légitimité du mouvement associatif. De l'autre côté une communauté uniforme est construite, sans faire attention à la nécessité de renforcer les capacités de négociation internes, surtout entre différents groupes, et les capacités de négociation avec l'extérieur, y compris les différents niveaux administratives.

Au lieu de travailler sur les diversités et interactions et alliances et ne pas cimenter ou couvrir les différences, les conflits sont quelques fois soulignés, ou niés. Seulement, si l'on ne conçoit les communautés que comme intégrant des différences, et pas comme étant uniformes, pourrait-on juger de la légitimité des organisations paysannes qui est souvent mise en cause dans

le cadre des débats sur la décentralisation et démocratisation ? Il devient normal dès lors de représenter certains groupes sociaux ; aussi devrait-on peut-être accepter qu'il y ait des éléments plus dynamiques les uns que les autres et qu'ils ne soient pas toujours les mêmes.

On tend à ne pas prendre en compte les relations entre les différents acteurs, leurs modes de coopération et d'interaction, ce qui serait pourtant nécessaire pour renforcer la cohésion dans l'action non seulement à l'intérieur d'une entité donnée, mais surtout au delà de celle-ci. Faute d'une approche dynamique et interactive, la communauté risque d'être conçue, soit comme une entité harmonieuse, soit comme un groupement de porteurs d'intérêts, mais, en tout cas, comme un système clos. De façon implicite, le village est donc vu comme une unité sans différenciation sociale, alors que les inégalités se renforcent, en fait, du fait des nouvelles différences d'accès aux ressources extérieures. Nous n'avons vu nulle part que les CR puissent constituer l'espace pour répondre aux défis de la désintégration et la différenciation sociale croissante, p.ex. avec l'augmentation de l'exode rurale. En général on dit que seuls ceux qui n'ont pas fait l'école vont rester aux villages. On essaie de travailler avec les jeunes hommes, malgré le fait qu'il y ait des conflits, étant donné que ces derniers sont construits comme ne voulant pas travailler (voir Zohy 2005). Mais les activités prévues par la politique de l'Etat en faveur des associations sportives et celles des jeunes sont liées surtout au football et aux « vacances civiques », et ne concernent presque seulement que les jeunes hommes. Il semble donc que la marginalisation des jeunes filles et jeunes femmes continue de se renforcer et que celles-ci soient les acteurs les moins considérés par la décentralisation (les groupements de femmes concernent pratiquement uniquement des femmes mariées et le plus souvent d'un certain âge).

1.6 Décentralisation: comment construire la cohérence verticale?

La décentralisation semble, en effet, mener actuellement à des insécurités, à des contradictions, mais aussi à des opportunités de transformation. On y entrevoit des moyens de contourner les modes autoritaires de gouvernance et de suppléer aux déficits d'articulation entre les différents niveaux administratifs et politiques. En politique de développement on se réfère à une « cohérence verticale », preuve d'un début de prise en compte des structurations sociales, des interactions et des interfaces (Long 1992) entre différentes logiques d'action et de négociation de sens. La question centrale est de savoir s'il s'agit de ne pas créer de nouvelles formes autoritaires mais, au contraire, de rendre transparente la négociation entre différents inté-

rêts et la recherche de concepts et de modes p.ex. de gestion des ressources naturelles plus souples et flexibles.

Les approches participatives suivies ces dernières années par les dispositifs de développement risquent ainsi de perpétuer la perception dichotomique Gouvernement – populations / décentralisation. Il se peut que cette approche populiste utilise une conceptualisation simple en termes de systèmes opposés et uniformes et se réfère à des abstractions généralisantes, telles que village ou communauté. Par contre, les différences internes doivent toujours être regardées en même temps que les relations et interactions ultérieures, ou encore les capacités de négociation entre différents groupes constitutifs ou avec l'extérieur.

Du point de vue de la structuration et de la cohésion de la société – des différents acteurs et institutions concernant l'auto-promotion et la gestion durable des ressources naturelles – l'approche des Conventions Locales semble importante. Il serait intéressant que le Programme renforce son approche, pour se procurer un / des cadre(s) de concertation et un / des forum(s) de négociation – extrêmement nécessaires dans les processus en cours concernant la décentralisation, dont le pouvoir de structuration et de cohésion doit être réfléchi. Cela doit tenir compte des trois acteurs concernés – pour les populations villageoises avec leurs organisations d'auto-promotion, les Communautés Rurales comme nouvelles instances démocratiques, et l'Etat avec ses services et réglementations (codes etc.). Ce serait là une condition d'institutionnalisation qui serait nécessaire à des niveaux plus élevés que le local. Cela veut dire qu'elle contribuerait à une structuration entre l'Etat, la société et la communauté rurale par le savoir négocié.

Par exemple, si l'on parle de « partenariat » avec les Services de l'Etat, de « contrats de contribution financière des CR » cela est déjà prévu comme des efforts d'institutionnalisation appropriés, étant donné qu' on craint dans une certaine mesure que les conventions et plans locaux ne soient pas légalisées par les échelons supérieurs.

Il se pose la question de la technicité, donc du savoir pratique qui certainement, comme cela s'est déjà avéré, est souvent dépassé. Après des expériences passées que les membres des OP regardent aujourd'hui avec une certaine inquiétude, il est clair qu'on fasse usage de services professionnels du secteur privé et étatique p.ex. pour des ouvrages de protection des ressources naturelles. Dans ce cas il est encore clair que l'enchâssement dans les structures des servi-

ces techniques existants n'a pas encore été négocié, tout en tenant compte qu'il y ait ici une chance d'appuyer la société civile dans son interaction avec l'Etat autoritaire et ses structures techniques d'intervention sectoriel.

1.7 Conclusion

Il devient évident que, le plus souvent les femmes et leurs activités ont représenté le (savoir) local et rural (grassroots) qui de cette manière est conceptualisé comme extrêmement réduit. Si, par contre, il devient intéressant dans le processus de décentralisation, des nouvelles formes de systèmes d'ignorance risquent de se produire tout en marginalisant le savoir et les pratiques des mouvements associatives et en particulier des femmes dont les formes sont toujours moins formalisées et qui contribuent beaucoup tant au travail volontaire qu'à la collecte des ressources financières et en espèce au niveau local. Il se pourrait qu'avec la décentralisation le pouvoir d'influencer l'emploi de ces ressources devienne de plus en plus minime, étant donné que la taxation locale est devenue formelle. En plus, les structures souvent parallèles de pouvoir féminin et leur réplique au moins partielle dans les mouvements paysans pourraient mener à ce que les savoirs et pratiques des actrices femmes, qui ont au moins jusqu'à une certaine mesure trouvé des nouvelles arènes et espaces de son expression, disparaissent encore. Tout en essayant de concevoir les relations entre le pouvoir étatique (dévolu) et la population rurale comme structurées par le genre et des espaces de production, de négociation et de transfert de savoir ainsi que les interactions entre les systèmes de savoir, je pense donc qu'on pourra dépasser les dualismes et ouvrir une nouvelle perspective par ex. sur la signification politique et économique des nouveaux efforts de décentralisation ou de démocratisation.

Le secteur associatif s'est révélé comme acteur de l'espace translocal dans lequel les relations de genre jouaient un rôle important. Les différences par le genre se situent dans le sens que certaines femmes agissent en effet comme courtiers de développement; et les questions de volontariat ou de professionnalisation et d'accès au savoir, qui se posent en général aux hommes, se posent à présent également à quelques femmes. Pour celles-ci, leurs formations informelles ne semblent pas recevoir assez de reconnaissance dans les carrières internes des mouvements et ne leur donne la possibilité ni d'entrer dans la politique locale, ni dans la nouvelle structure de coopération Etat – producteurs, au moins sur des niveaux plus élevés. La seule arène qui semble encore rester ouverte pour ces acteurs féminins semble être celle des réseaux qui se professionnalisent tels que l'Association pour la Promotion de la Femme Séné-

galaise (APOFES), dont les activités et positions représentées dans la sphère publique ont pu être étudiées (voir plus en profondeur Sieveking 2005).

2. Décentralisation

2.1 La politique de décentralisation au Sénégal

Dès son indépendance en 1960, la décentralisation faisait déjà partie de la politique du Sénégal (voir Odeomenan 2005). Le processus de cette décentralisation a connu trois grandes phases.⁴ L' étape 1960 – 1999 est empreinte d'une forte présence de l'Etat et peut être désignée comme sémi-décentralisation. En 1966, une loi pour la création de communautés fut élaborée. Rédigée en 1972, cette loi créa entre 1972 et 1996 320 communautés rurales. A partir de 1996, la législation fut réformée et l'Etat central transféra des compétences aux arrondissements et aux communautés rurales. Il donna plus de pouvoir et de compétences aux régions, districts et communes qui obtinrent plus de responsabilités. Chacune de ces 320 communautés rurales est dirigée par un président du Conseil Rural (CR), qui est élu par les 32 membres du conseil. Ces derniers obtiennent leur mandat des partis politiques différents et sont élus par la population des communautés rurales. Les communautés englobent plusieurs villages. La communauté Dj. dans la région Fatick / Kaolack p.ex., où nous avons mené une recherche, recouvre 54 villages.

Le processus de décentralisation comprenait le transfert de neuf compétences de l'Etat central aux communautés rurales. Les neuf compétences concernent l'éducation, l'environnement et la protection de ressources naturelles, la santé, la jeunesse, le sport et les loisirs, la planification de villes et bâtiments, planification régionale et le domaine social. Selon ces compétences, on devait installer neuf commissions dont les présidents respectifs étaient choisis par le président du Conseil Rural.

Lors de notre étude, nous avons pu constater que bon nombre de conseillers étaient des hommes âgés, qui disposaient d'une certaine influence dans leurs villages. Quelques uns parmi eux étaient des fonctionnaires retraités qui n'étaient pas affectés dans leur village d'origine ; une fois en retraite, ils se mettaient en disposition de pouvoir servir à leur communauté comme membre du conseil rural. D'autres étaient des personnes âgées et issues de familles

⁴ Voir Secrétariat Général du Gouvernement, République du Sénégal 1997

traditionnellement réputées dans le village qui, le plus souvent aient peu de connaissances en Français. Parmi les conseillers, il y avait peu de femmes et de jeunes.

Nous avons observé également qu'il était important d'être membre du parti au pouvoir.⁵ Dans ce cas, on pouvait obtenir des postes importants dans les commissions de la communauté rurale et dans les affaires quotidiennes du conseil rural. Un autre facteur qui jouait un rôle important parmi les conseillers et dans la politique rurale était celui des relations personnelles. Ainsi, pour récompenser ceux qui l'avaient élu, le président du conseil choisissait parmi ses supporters certaines personnes pour être membre des commissions. En d'autres termes, les relations personnelles décidaient dans une grande mesure des postes et tâches dont on devait être responsable au sein du conseil rural.

2.2 La coopération sénégallo-allemande dans la décentralisation et le programme « Bassin arachidier »

La GTZ ou la coopération sénégallo-allemande CSA (voir Krenz-Dewe 2005)⁶ réalise le « Programme de lutte contre la pauvreté au milieu rural. Bassin arachidier » dans les deux régions de Kaolack et de Fatick. Dans le sujet de notre étude, c'était surtout la partie qui englobait le soutien des communautés rurales (ex ProCR) ainsi que l'autopromotion pour les ressources naturelles (ex PAGERNA) qui était essentielle. Dans le cadre de ce programme, la GTZ offrait aux communautés rurales la formation de leur membres en administration et en gestion communale. Une coopération sur cette base existait dans toutes les communautés rencontrées.

Un élément important du soutien des communautés rurales par la coopération de développement consistait en l'élaboration collective de plans de développement locaux PDL⁷ à travers lesquels un bilan de la situation respective de chaque commune était fait, par exemple en ce

⁵ Après l'indépendance en 1960, il n'y avait qu'un seul parti au Sénégal, à savoir le parti socialiste du président Léopold Senghor. Senghor se retira en 1981 et Abdou Diouf membre du même parti, lui succéda. Celui-ci gagna les élections en 1988 et en 1993. Le succès d'Abdoulaye Wade du parti démocratique du Sénégal (PDS) en 2000 vint marquer la fin de quatre décennies d'un régime de parti socialiste empreint de clientélisme et de bureaucratie. Parmi les partis, les plus grands sont le parti socialiste (PS), le parti démocratique du Sénégal (PDS) et l'alliance des forces de progrès (AFP). Monsieur Wade occupa la majeure partie du cabinet avec les membres de la coalition de PDS et SOPI qui l'ont mené au pouvoir en 2000 (voir Diouf 1994 ; Diop s.l.d. 2002).

⁶ Voir entre autres Coopération Sénégallo-Allemande 2003c; Kremer 2004 ; Mayer et al. 2001 ; PAGERNA 1998a, b, c, Spittler 2004

⁷ Voir p.ex. Coopération Sénégallo-Allemande 2001, 2002, 2003a, 2003b

qui concernait la structure sociale, économique et géographique. En plus, on relevait les problèmes qui se présentaient actuellement dans les communautés, et on fixait des stratégies de développement et des solutions à ces problèmes. L'importance d'une participation effective de la population fut relevée lors de l'élaboration des plans de développement. Ce sont surtout les animateurs qui furent engagés dans la collection des données et dans le constat des problèmes et des besoins de la population. Il s'agissait de jeunes hommes (à quelques exceptions) originaires du village qui avaient fréquenté l'école française. Ils étaient formés par la coopération sénégallo-allemande ; cela les rendait capables d'écrire des demandes pour le financement des projets de la communauté rurale, lesquelles demandes étaient adressées, entre autres, à la coopération de développement qui devait financer les 90 % du projet, les 10 % restant devant être couverts par la communauté elle-même. Par cette capacité, les animateurs disposaient d'une position privilégiée au sein du contexte local ce qui demeurait cependant à nos yeux, un peu précaire. Les animateurs n'étaient pas légitimés démocratiquement et formellement car ils n'étaient pas élus, mais sélectionnés par le conseil rural et la coopération au développement. Une légitimation sociale n'était pas non plus, dans tous les cas, évidente. Quelques uns parmi ces animateurs étaient actifs dans les structures des associations des jeunes et représentaient ainsi en quelque sorte la société civile, ce qui n'était pas le cas pour beaucoup d'autres rencontrés.

2.3. Politique agricole et décentralisation de l'agriculture

On doit se demander (voir Bleibaum 2005) si l'Etat a vraiment reculé devant les tâches qu'il avait accompli avant l'exécution des Programmes d'Ajustement Structurel dès les années 80 et quelles conséquences ce développement a eu pour la situation des cultivateurs en général ainsi que pour celle des organisations des producteurs OP et services. Par la décentralisation politique les responsabilités de la gestion de la terre et le règlement des conflits autour de la gestion de la terre ont été délégués aux CR.

Les régions de Kaolack et de Fatick constituent au Sénégal le « Bassin Arachidier », une région dans laquelle la monoculture d'arachide est prédominante depuis les années 60, même si dans les dernières années l'Etat et des ONG promeuvent la diversification des cultures. Plus récemment en été 2004, l'Etat a initié des actions quelque part spectaculaires, telle que la distribution de boutures de manioc, une plante (avec des variétés locales) qui occupe une place honorable dans la sécurisation de l'alimentation. Car la situation agricole est décisive

pour les conditions de vie de la population dans les régions que nous avons visitées puisque la majorité de ces populations sont des cultivateurs. Les habitants des communautés ont aussi d'autres sources de revenus, comme par exemple des activités commerciales ou le travail (saisonnier) dans les villes voisines. Mais les récoltes ont une plus grande influence sur la situation alimentaire. Dans ce contexte, on peut citer ici une collaboratrice d'ENDA Graf: « Le développement ne peut être construit en dehors du développement économique local et avec ça, en dehors du développement agricole local. » On peut noter plusieurs problèmes liés à la productivité agricole et les possibilités d'une augmentation des rendements des récoltes. Du côté des paysans et des agents des organisations engagés dans le développement agricole nous avons entendu parler des causes climatiques comme la pluviométrie mais aussi du manque et la cherté d'engrais et de semences de bonne qualité comme étant les problèmes principaux dans l'agriculture. L'agriculture telle que pratiquée, toujours basée sur la culture d'arachide, mène à une dégradation des sols. Souvent les récoltes ne suffisent pas pour les besoins alimentaires de base, comme un cultivateur nous l'a dit: « Il y a de famine, même dans ce village. La récolte, c'est assez pour quelques mois, mais ça ne suffit pas, après les gens cherchent à quoi manger. ».

Un agent de l'Association Régionale des Agriculteurs de Fatick (ARAF) liait la baisse des rendements agricoles à d'autres facteurs aussi; pour lui, le déficit agricole serait lié au découragement des populations, qui préféreraient aller en Europe plutôt que d'essayer d'augmenter sur place leurs revenus agricoles. Cette conscience d'une aggravation de la situation agricole était évidente dans la plupart des conversations menées avec les agriculteurs, même si les récoltes semblaient s'être améliorées en 2004 par rapport aux années 2001- 2003 (avant la menace des criquets). Selon le président d'une mutuelle, quelques groupements se sont endettés auprès des mutuelles ou auprès des propriétaires des champs à qui ils avaient emprunté de la terre pendant cette période.

L'Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural (ANCAR), la nouvelle institution parapublique, parle de la généralisation de la pauvreté au milieu rural à cause d'un déficit vivrier qui augmente de façon continue (ANCAR 2003, p. 4). Cette situation agricole de plus en plus précaire nécessite de nouvelles stratégies de la part de la population et des OP pour avoir accès à d'autres sources de revenus et arriver à une augmentation des rendements dans l'agriculture. Il faudrait certainement se demander comment les CR accomplissent leurs tâches face à cette situation.

3 Décentralisation et démocratisation sont-elles égales ?

3.1 L'accès au conseil rural

La question de savoir (voir Ogawa-Mueller 2005) si la population est, depuis l'établissement des conseils ruraux (CR), plus apte à gérer son propre destin est liée à celle de savoir si tous les groupes de la population peuvent profiter de la même manière ou non des CR. Il s'agit en réalité de la question de l'accès aux CR et aussi de l'interaction entre le CR, la population et ses organisations représentatives. Qui est-ce qui accède au CR, comment se présentent les structures d'influence, qui est avantagé ou désavantagé ?

On doit constater (voir Krenz-Dewe 2005) une inégalité de distribution du savoir ainsi qu'une communication d'informations limitée et des décalages de savoirs et de distances spatiales dans les communautés rurales. Nous avons observé qu'il y avait d'énormes différences quant à l'accès par les acteurs aux différents domaines de savoirs notamment, en ce qui concerne le savoir entre les acteurs eux-mêmes et entre différents groupes de la société civile. Il n'y avait pas de processus formel de transmission d'informations. L'accès à ces dernières n'était pas non plus possible pour tout le monde au même niveau. Dans les communautés visitées, nous avons vu qu'une grande partie de la transmission d'informations importantes pour le processus de développement se faisait par des contacts informels sur la base des relations personnelles. Cela empêchait d'après notre avis l'établissement d'une démocratie locale transparente.

Un autre aspect, celui du temps se pose par rapport à la distance entre p.ex. la CR M.S. et les plus petits villages aux alentours. Le déplacement d'un autre village pour aller à M.S. et participer à une réunion du CR peut demander beaucoup de temps, particulièrement pendant l'hivernage quand les routes sont difficiles à emprunter. Il peut arriver qu'on ne trouve que la moitié des membres du CR assemblés à une réunion – et ici, il s'agit de ceux qui ont suffisamment de temps. Les personnes aisées et celles qui sont proches de M.S ou dans ce village même sont donc avantagées.

En outre, ce sont les distances spatiales entre les villages respectifs qui jouaient le plus souvent un rôle important quant à la question de la possibilité de la participation effective des acteurs au processus de développement ou de leur influence sur celui-ci. Des grandes diffé-

rences concernant le savoir sur l'administration locale existaient. Dans les grands villages sièges des communautés rurales, la plupart des gens que nous avons interrogé connaissaient le conseil rural et ses membres, et les associations de la société civile s'orientaient vers lui. Dans les plus petits villages, par contre, presque personne ne connaissait la fonction du conseil rural ou même son existence. Nous avons eu l'impression qu'à ce sujet, le chef de village jouait un rôle important. Souvent, son attitude était décisive pour l'inclusion du village dans les structures politiques locales.

Dans une des communautés rurales, par exemple, il y avait un village qui se trouvait loin de la route qui traversait la communauté. Pour y accéder à partir du siège de la communauté, il fallait organiser une charrette ce qui était assez pénible et assez cher. Le temps mis sur ce chemin était d'environ une heure. Le village était habité par les Peulhs, ethnie minoritaire dans la communauté. Peu de personnes parlaient le Wolof, et encore moins le Français. Cependant, dans le conseil rural on ne parlait que le Wolof, et la communication avec le sous-préfet, notamment la communication écrite, se faisait en Français. Nous avons demandé ce que les villageois savaient du conseil rural et son travail et avons remarqué que beaucoup d'entre eux, particulièrement les femmes, ne savaient pas de quoi il s'agissait. En outre, notre interprète ne trouvait pas tout de suite les mots peulhs convenables pour décrire le travail de la communauté rurale. On nous a dit qu'on ne se déplaçait que rarement pour aller dans le village principal, et lorsque c'était le cas, c'était juste pour aller au marché. Contrairement à la situation dans ce village peulh, la population du village principal connaissait en général le conseil rural et savait qu'il s'agit d'une représentation de la population à laquelle celle-ci devait participer.

Par critère traditionnel d'accès (voir Ogawa-Mueller 2005), on peut entendre la caste et/ou la famille dont un individu est issu. Quoique le rôle de tels critères se réduise progressivement, ces derniers demeurent cependant toujours déterminants dans la vie villageoise. Ainsi en est-il aussi le cas de la vie politique; l'accès au CR est réglementé à travers des listes des partis politiques pour des candidatures aux élections – à M.S. les postes importants étant occupés par des notables –. Le président de l'importante commission de gestion des terres fait par exemple partie de la famille noble fondatrice du village, et occupe en même temps la position de deuxième imam. Il dispose ainsi d'une autorité religieuse. En outre, il est le paysan le plus grand et le plus riche du village. Ceci est un indice pour la continuité de l'influence des élites traditionnelles. De l'autre côté, on trouve aussi parmi les conseillers, des membres originaires

de familles de la caste des anciens esclaves. On peut donc, à une certaine mesure, en même temps constater un réel changement.

En ce qui concerne la marge de manœuvre des femmes et le CR, la représentation par genre suit encore les critères traditionnels. Par exemple, il y a cinq femmes membres du CR à M.S.. Ce nombre semble être très réduit, mais, en comparaison avec la période passée (auparavant, il n'y avait que deux femmes), il est à considérer comme remarquablement élevé. En outre, deux des cinq femmes sont présidentes de commission et occupent ainsi des postes assez importants. Il y a donc un changement positif. Dans une autre CR visitée il y a une seule femme

Les conflits auxquels les femmes sont confrontées se posent moins lors du travail au niveau du CR que dans les partis avant les élections, c'est à dire quand on se met à régler l'accès au conseil rural. Lors d'une séance de discussion que nous avons observée, le ton était brusquement monté, au point où les femmes présentes avaient voulu boycotter les élections s'il ne leur était pas accordé plus de mandats que le seul qui leur avait été proposé. Elles se battaient donc pour l'accès au CR qui constitue non seulement une arène politique, mais également un espace dans la vie publique. Une conseillère se prononça à ce sujet de la manière suivante:

« Vous savez, au milieu rural, la femme ne doit pas accéder à certaines choses. On croyait qu'elle est là pour le ménage. Mais la vie évolue [...] On ne doit pas dire que ça, c'est uniquement pour les hommes, et ça, c'est pour les femmes. »

Le CR ouvre donc aux femmes l'accès à des espaces qui leur étaient traditionnellement fermés. La division stricte selon le sexe commence doucement à s'effacer mais en même temps on doit constater la disparition d'espaces féminins traditionnels (voir plus bas concernant par ex. les insécurités concernant la reconnaissance officielles de groupements). La monitrice rurale du Centre d'Expansion Rurale Polyvalent CERP expliquait : « Avant, au niveau du village les femmes n'osaient pas prendre parole – maintenant il y a des femmes qui s'expriment. » Généralement, on dit que les femmes n'osent pas prendre la parole ou la laissent aux hommes. Dans ce cas-ci, on dénote que le CR introduit un changement évident. C'est la première fois que des femmes se prononcent ainsi en public dans une institution mixte à l'exception de quelques associations paysannes de la région (voir El Oumrany 2005). Malgré leur sous-représentation actuelle dans le CR, celui-ci apparaît néanmoins comme l'arène qui permet le début de changements des relations de genre.

Un autre facteur (voir Ogawa-Mueller 2005) qui est essentiel dans l'accès au CR est l'emploi de temps différencié par genre, étant donné que le travail comme conseiller/ère exige beaucoup de temps, ça veut dire que seules les personnes qui disposent de temps libre peuvent faire partie du CR. Celles qui sont obligées de beaucoup travailler pour gagner leur vie ont trop de contraintes pour y participer et consacrer leur temps à des activités politiques. Cela concerne surtout les femmes, avec leurs travaux domestiques, champêtres et autres ainsi que les jeunes.

L'importance du niveau d'études devient plus grande. Ainsi, le taux des membres du CR qui sont instruits a beaucoup augmenté. Au lieu de 5% comme auparavant, ce sont maintenant 37% qui savent lire et écrire en Français. Cependant, les langues locales semblent jouer toujours un rôle déterminant dans les communications formelles. On considère cette capacité comme nécessaire pour pouvoir bien accomplir les tâches au CR. Comme nous l'expliquait le secrétaire d'un CR, on reproche aux personnes analphabètes – qui en réalité sont lettrées en Arabe - de ne pas pouvoir lire les textes administratifs et de ne pas pouvoir appliquer les règlements respectifs du gouvernement. Une conseillère nous disait lors d'une interview: « Je crois que la différence entre une personne analphabète et une personne scolarisée, est grande. Une personne non scolarisée, c'est difficile de pouvoir l'amener à quelque chose de concret. Une personne analphabète, c'est presque un animal. » (sic !)

Si l'on veut établir une typologie des membres des CR (voir Krenz-Dewe 2005), un personnage est représenté par le « jeune homme dynamique ». Dans une des communautés rurales, nous avons rencontré un jeune qui participait aux discussions du conseil rural. Il était responsable du foyer des jeunes de la commune, puis président d'une association sportive et culturelle (ASC), une organisation de jeunes déclarée au niveau de la gestion étatique, et enfin responsable des associations de jeunes au niveau départemental et régional. Il prit la parole pendant une réunion qui traitait du renouvellement du comité de santé communautaire et expliqua qu'il y avait des membres dans ce comité qui ne savaient pas lire et écrire en français, malgré la nécessité que cela exigeait pour la communication avec les services administratifs de l'Etat. Malgré l'expression d'opinions opposées, il maintint sa position. Au sein de la communauté, il y avait encore d'autres jeunes qui occupaient une position semblable, par exemple le secrétaire de la communauté, actif dans les structures des jeunes, qui s'exprimait également au sujet de la politique dans la commune.

D' autres types, en particulier en ce qui concerne le poste de Président de CR lui-même, étaient des anciens fonctionnaires d' Etat ou des jeunes dynamiques actifs dans la politique. Les premiers rentraient dans « leur communauté » pour lui être utile après leur retraite. Cela peut sûrement être utile en ce qui concerne le savoir administratif et la position dans des réseaux, mais ne représente sûrement pas la perspective de la situation quotidienne de vie dans les communautés rurales ni la créativité des mouvements sociaux. Les seconds avaient une instruction au-dessus de la moyenne et étaient entrés en politique soit à cause de la position de leur famille, soit à travers les activités de jeunes, tout en étant ou devenant membre du parti au pouvoir. Nous avons observé l' exemple d' un jeune PCR (voir Zohy 2005) qui était entouré d' un groupe de jeunes dynamiques, dont quelques uns exerçant des fonctions officielles, mais dont la plupart n' étaient pas (encore) élus comme conseillers selon les critères mentionnés ci-dessus. Ils formaient un cercle de pouvoir parallèle au Conseil Rural, qui correspondait, cette fois dans le sens politique, aux animateurs formés du côté de la commune.

3.2 CR et interaction avec la population villageoise

On peut se demander (voir Ogawa-Mueller 2005) dans quelle mesure la population, en particulier les jeunes femmes et jeunes hommes peuvent vraiment prendre part aux processus politiques dans les communautés rurales et peuvent influencer et changer ceux-ci. La politique de décentralisation de l'Etat prévoit un renforcement des initiatives locales et, comme conséquence, une prise de responsabilité et une mobilisation des ressources (financières) du côté des communautés.

Le critère de l'alphabétisation peut mener à l'exclusion d'une grande partie de la population du CR et à une domination de celui-ci par une nouvelle élite d'instruction, notamment parce que l'alphabétisation représente un processus très lent, et dans les villages empreints de la religion islamique, on rencontre souvent une antipathie réelle contre la construction d'écoles qu'on conçoit comme portant l' influence française. Tout cela veut dire que la distance sociale entre la population villageoise et les conseillers augmente à cause du taux croissant de personnes instruites au niveau du CR. Au lieu d'une plus grande confiance aux personnes instruites, il se développe plutôt parfois une certaine méfiance envers celles-ci. L'instruction peut même marquer la frontière entre deux milieux. Si par exemple, une femme alphabétisée va habiter dans un autre village parce qu'elle s'est mariée là-bas, et que les autres femmes ne sont pas alphabétisées, elle aura des problèmes d'intégration. Un agent de développement nous expliquait ceci: « Si tu es trop alphabétisée, trop intellectuelle, le milieu te rejette. C'est normal. » En tout, il y a le risque que l'importance croissante du facteur de l'instruction pour l'accès au CR entraîne une plus grande distanciation sociale envers la population.

En dehors du fait d'apporter un certain accès des femmes à l' espace public, le CR a une influence indirecte sur la vie de ces dernières. A cause du forage d'un puits dans une communauté pour l'installation et l'entretien duquel le CR est responsable p.ex., les femmes ne sont plus obligées d'aller chercher de l'eau plus loin, ce qui leur facilite énormément les tâches domestiques grâce à un gain de temps et d'énergie. Plusieurs personnes ont dit qu' au milieu rural, ce sont les femmes qui travaillent le plus et se fatiguent également le plus pendant toute la journée, elles vieillissent par conséquent très vite et n'ont pas de temps de réfléchir sur elles-mêmes. C'est pourquoi, l'amélioration de leur vie quotidienne est capitale pour leur permettre de penser à autre chose qu'à la satisfaction des besoins immédiats et les amener à développer leurs capacités dans d'autres domaines, ce qui constituerait pour elles des espaces de liberté certains. Cela correspond certainement aux réalités mais en même temps les construit comme ignorantes. Cependant, dans quelques endroits les associations villageoises, avec beaucoup de participation des femmes, avaient déjà installé des systèmes d'adduction d'eau, peut-être moins inclusives, mais de toutes manières moins coûteux que maintenant que la CR doit veiller au recouvrement des coûts.

Malgré leur représentation au sein des CR, les problèmes concernant particulièrement les femmes ne sont pas davantage pris en compte. La sage-femme d'une communauté nous a dit qu'elle rencontrait de temps en temps la présidente de la commission de la santé, contrairement au président ancien qu'elle ne connaissait même pas; mais de telles occasions étaient très limitées. Elle n'était pas informée sur l'avancement des projets de développement qui concernaient la santé et qui devaient être lancés dans une coopération du CR et des ONG. Il n'y avait donc pas de communication continue et suffisante entre la commission de santé et les acteurs dans le domaine de santé hors du CR – un problème semblable à l'approvisionnement en eau, c.-à-d. en général concernant les responsables d'efforts antérieurs de développement. Bien que l'implication des femmes dans les Conseils Ruraux semble avoir augmentée, en général leur (possibilité d'une) participation politique est toujours minime et en général réduite à être seulement écoutées pour des « besoins des femmes » et non selon leurs expériences dans différentes activités économiques et autres.

En outre, beaucoup de femmes, à travers les groupements de promotion féminine (GPF) ne disposaient pas d'information sur le fait qu'elles pouvaient demander des moyens au CR pour financer des projets etc., malgré le manque de moyens très répandu et souvent déclaré. Quelques fois, les femmes se méfiaient tout simplement du CR ce qui les empêchait de s'adresser à lui ; dans d'autres cas, elles n'étaient même pas au courant de son existence.

3.3 Présence de l'Etat central

Au niveau le plus bas, l'Etat sénégalais est présent sous forme d'arrondissements. L'arrondissement est géré par un fonctionnaire le sous-préfet, qui normalement n'est pas originaire dudit arrondissement qui se trouve sous sa responsabilité. En général, un arrondissement englobe plus d'une communauté rurale. Le sous-préfet représente la plus haute autorité en ce qui concerne toutes les affaires de gestion et politique locale. Toute délibération des conseils ruraux exige son consentement, au moins en ce qui concerne leur légalité.

Nous avons pu constater que son comportement revêtait des fois des traits autoritaires. Dans l'une des communautés rurales (voir Krenz-Dewe 2005), nous avons observé que le sous-préfet participait à chaque réunion du Conseil Rural et prenait souvent la parole lors des discussions. Dans une interview, il expliquait généralement qu' il n'y avait pas de problème dans la coopération avec l'autogestion locale. Lorsque c'était le cas, cela était dû à 'l'ignorance' des membres du conseil rural des activités de l'Etat : « Ils ne le comprennent pas ». On peut désigner cela comme une construction de l'ignorance par rapport à l'autogestion locale de la part des représentants de l'Etat central.

4 Décentralisation et société civile

L'une des questions les plus importantes (voir Bleibaum 2005) que nous nous sommes posée était donc de savoir si les organisations de la société civile avaient quelques possibilités de contrôle sur les Conseils Ruraux et si elles avaient des possibilités de faire la politique. Les données recueillies nous ont permis d'affirmer que dans quelques communautés c'était surtout les organisations des jeunes qui avaient une certaine influence dans la politique locale, et que les Conseils tenaient compte de leurs intérêts. Les jeunes discutaient par ex. en détail avec les présidents des Conseils sur les matchs de football – un sujet sûrement important mais pas d'envergure pour le développement local. L' influence des associations locales et translocales était – contrairement à ce que nous aurions attendu - très peu visible en ce qui concerne une vision du développement et des problèmes à adresser bien qu' il y ait eu certains individus actifs dans les deux milieux. Souvent aussi, les organisations de femmes étaient décrites comme dynamiques et importantes pour le développement de la communauté, bien que ce fait fût quelquefois utilisé comme une forme d'excuse pour les faibles possibilités des femmes de faire la politique.

4.1 Les jeunes

Quand on demandait aux jeunes pendant leurs réunions, ce qu'ils pensaient de la décentralisation, on avait l'impression à leurs réponses et attitudes, que la plupart d'entre eux rencontrés au milieu urbain ne s'étaient pas encore adaptés au processus de la décentralisation. Des organisations de la jeunesse ASC existaient dans de nombreux villages de la région étudiée. Leur rôle essentiel (voir Vennemann 2005) étaient l'organisation d'activités culturelles et des manifestations sportives pendant surtout les grandes vacances (programme officiel : Vacances Citoyennes) appelées « Navetan », comme par ex. les compétitions de football. Quelques organisations des jeunes exécutaient en plus des projets écologiques, par ex. dans le domaine du reboisement. Selon nos observations, la plupart des membres de ces organisations étaient des jeunes hommes; cela peut aussi être dû au fait que notre recherche se déroulait en période de vacances scolaires pendant lesquelles beaucoup de matchs de football sont organisés. Cependant, nous avons constaté que les jeunes femmes étaient le plus souvent exclues en tant qu'actrices.

En outre, il y avait des problèmes dans les groupements; il y avait en particulier des différences profondes entre les représentants des groupements et les membres ordinaires. Les représentants étaient lettrés ou étaient de toute façon plus éduqués que les membres. L'ambition qu'ils avaient d'avoir un poste dans le bureau était plus forte et leurs chances de trouver un poste dans une autre organisation, peut-être même dans la politique locale, étaient aussi meilleures que celles des autres membres. A cause de leur capacité de communiquer en Français, ils contrôlaient notamment les informations à l'intérieur des groupements et entre ceux-ci et les autres groupements locales. Les structures informelles de communication limitaient cependant les actions des groupements. Par exemple, dans le Plan Local de Développement PLD de T., une des Communautés Rurales étudiées, on a constaté que « malgré leur important poids démographique, les jeunes [...] étaient le plus souvent absents des structures de décision et les ASC existantes étaient généralement en hibernation sauf durant l'hivernage où les activités sportives et récréatives étaient menées. Cependant, les raisons mentionnées, telles que « leur faible capacité organisationnelle et l'absence de cohésion sociale entre les jeunes » nous semblent plutôt tautologiques.

Par conséquent, nous nous étions interrogé (voir Zohy 2005) sur la possibilité de parler ou non des conflits ou des différences d'opinions entre les différentes générations. Dans une communauté de jeunes enseignants, qui se sont appelés des « intellectuels » (en distinction des femmes et des hommes plus âgés sans éducation française), il se disait que le Conseil Ru-

ral ne leur faisait pas confiance et ne les informait pas de ses décisions. Il faut dire que le Conseil était surtout formé d'hommes âgés. Cela laissait penser que ces jeunes avaient de la méfiance envers le Conseil ou qu'ils avaient le sentiment de ne pas être pris au sérieux et de ne pas être informés des choses importantes. De la génération plus âgée on pouvait au contraire entendre le reproche que les jeunes ne voulaient pas travailler.

Dans l'une des communautés que nous avons visitées, quelques jeunes nous ont raconté qu'un conflit existait entre les personnes âgées et les jeunes. Cela aurait été surtout dû au fait que les personnes âgées n'avaient pas une éducation française et, par conséquent, qu'elles ne pouvaient pas mieux travailler que les jeunes dans l'administration où la langue écrite officielle était le Français. Au vu de la majorité d'opinions recueillies auprès de quelques personnes âgées concernant le conflit de générations, il faut dire que les personnes interrogées décrivaient le problème non pas comme un simple conflit entre les jeunes et les personnes âgées, mais comme d'une question touchant plutôt l'éducation car il y avait des jeunes qui n'étaient pas éduqués selon le système français mais aussi des personnes âgées qui quant à elles l'étaient.

4.2 Organisations des Femmes

Les organisations des femmes (voir Bleibaum 2005) faisaient surtout des activités telles que le petit commerce, le travail pour d'autres cultivateurs rémunéré, la gestion des moulins (à mil) ou l'artisanat. Pour obtenir des crédits pour les activités communes il était souvent nécessaire d'être reconnu formellement comme groupement (Groupement de Promotion Féminine, GPF, ou comme Groupement à Intérêt Economique, GIE). Malgré le fait que les frais pour cette reconnaissance fussent très élevés – ce qui ralentissait les processus de formalisation – quelques uns de ces groupements avaient déjà obtenu quant à elles une certaine reconnaissance.

Les GPF (voir Ogawa-Mueller 2005) sont des associations déclarées de femmes qui ont pour but principal des activités génératrices de revenus. L'argent sert aux femmes à satisfaire leurs besoins fondamentaux comme l'achat de (suppléments de) nourriture et de vêtements, ou l'achat de médicaments pour elles-mêmes et leurs enfants. Dans chaque GPF, on a l'habitude de partager une grande somme d'argent entre membres. Chaque femme fait du petit commerce avec sa part et la rembourse après, avec un petit intérêt. Le capital des GPF se compose d'un crédit bancaire, des moyens accordés par un projet et/ou le bénéfice des activités pro-

pres. Beaucoup de GPF sont décrites selon leur environnement comme inactifs, parce qu'ils n'engendrent que des petits bénéfices. D'autres GPF par contre cultivent des champs collectifs et des jardins maraîchers, engraisent le bétail ou louent des calebasses et des chaises pour certains événements, ce qui leur permet d'avoir des bénéfices substantiels.

Souvent les champs que les femmes cultivaient ne leur appartenaient pas, mais ils étaient loués par des cultivateurs qui employaient les femmes pour les travailler à leur bénéfice moyennant rémunération, ou qui leur donnaient la liberté de les travailler pour elles-mêmes et recevaient en retour une part de la récolte. Les Conseils, responsables de la gestion et de l'attribution de la terre dans les communautés (voir plus tard), attribuaient rarement des champs aux femmes, même lorsque celles-ci formaient des groupements. Individuellement, les femmes possédaient très rarement des champs à elles, mais travaillaient aux champs des chefs de familles.

Mais si l'on regarde l'accès des femmes à la terre, on doit distinguer entre les différentes régions et les différentes manières de cultiver. Dans une communauté qu'on a visitée (voir Odoemenam 2005), la riziculture était fortement pratiquée. Puisque la riziculture est traditionnellement un domaine de travail des femmes, le problème de l'accès à la terre ne se posait pas dans ce cas, beaucoup de femmes cultivant leur propre champ. Dans le cadre de l'ancien Programme de la gestion de la terre et la protection d'environnement de la CSA (PAGERNA, Coopération Sénégal-Allemande) des digues anti-sel avaient été construites et des champs de riz réhabilités. Le périmètre était gérée par les femmes et les communautés elles-mêmes et, dans le cas où il y avait assez de terres, il y en avait qui étaient également attribuées aux (jeunes) hommes. G.L. Cependant, encore dans ce cas l'autorité de gestion respectivement la relation de responsabilités avec la CR n'était pas claire.

4.3 Organisations de producteurs et associations

La plupart des membres des organisations de producteurs (organisations paysannes) (voir Bleibaum 2005) sont des hommes, qui suivent surtout des activités agricoles, comme p.ex. la culture des champs communs ou l'élevage. On peut comparer les associations des éleveurs, qui existent aussi aux niveaux locaux et régionaux, aux organisations paysannes OP, même si ces premières sont peut-être moins fréquentes que celles des cultivateurs. Dans deux communautés (N.Y., D.) nous avons rencontré des organisations d'éleveurs, dont l'une était membre d'une association régionale, qui avait des partenaires en France et qui recevait aussi réguliè-

rement des crédits. Dans l'autre communauté l'association locale était chargée d'accomplir des tâches comme celle de gérer les stations de vaccination dans la communauté.

Les organisations des producteurs semblent avoir perdu de l'influence en comparaison à leur début comme mouvement social dans les années 70 et 80. Selon les observations, quelques unes semblent se rencontrer moins souvent et ont généralement moins d'influence dans les communautés qu'avant. Ce fait a été constaté malgré une nouvelle politique agricole d'Etat qui promeut le rassemblement de telles organisations dans les Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs CLCOP, dans l'intention de renforcer leurs initiatives (et de les contrôler ?). Bien qu'il y ait encore des organisations de producteurs dans la plupart des villages, le mouvement paysan a perdu généralement de son dynamisme et de son influence dans le développement local (bien que représenté sur le niveau national par le CNCR qui a été intégré dans le ANCAR).

Nous avons essayé d'analyser plus en détail les questions de la professionnalisation des organisations et de la solidarité parmi les organisations de la société civile. Une professionnalisation peut être la conséquence d'un certain degré d'éducation de leurs « leaders » et d'une consolidation des différentes responsabilités et fonctions dans l'organisation. Nous nous sommes demandés si une telle professionnalisation était souhaitable pour une organisation locale, étant donné qu'elle pouvait se trouver dans une position plus forte envers des bailleurs de fonds. En outre, un tel développement pouvait mener à une concentration des positions clés à quelques-uns, qui remplissaient déjà des fonctions importantes dans d'autres organisations ou institutions. Cela mettait en question la possibilité d'un fonctionnement et d'une prise de décisions de manière démocratique.

De plus, on a essayé de suivre la question d'une solidarité (on entend par ce terme un sentiment « d'union » parmi les membres d'une organisation ou la distinction de certains autres groupes) entre organisations et à l'intérieur de différentes organisations. Le terme de solidarité était quelquefois utilisé également par des femmes interrogées, par ex. dans leur explication du pourquoi elles participaient aux tontines pour lesquelles chaque femme devait régulièrement donner une certaine somme d'argent et recevoir à son tour de manière individuelle un montant correspondant aux différentes contributions de tous les membres de la tontine. Il est clair que le fait d'avoir quelque chose en commun déterminé selon le genre des personnes concernées avait une certaine signification pour ces personnes. Quand ces personnes décri-

vaient pourquoi elles étaient soit dans des groupements des femmes soit dans des groupements des hommes, elles décrivaient les autres qui n'y étaient pas comme étant paresseuses.

Une autre de nos réflexions touche la question de savoir si les membres des groupes ou autres habitant(e)s de la communauté préféraient exécuter leurs activités économiques dans un groupe ou individuellement. Une couturière, membre d'un groupement de femmes, disait par ex. que des crédits auraient du être donnés aussi aux individus. Pour elle, cela lui aurait été plus rentable si elle avait pu utiliser un tel argent comme capital initial pour ses activités de couturière plutôt que de l'utiliser pour les activités de groupe et plus tard partager le revenu. Dans la plupart des groupes, les revenus des activités communes étaient partagés entre membres, lorsque ces revenus dépassaient une certaine somme et s'ils n'étaient pas utilisés pour des investissements.

5 Développement négocié dans l' arène local

5.1 Pluralité des organisations ou insécurité des possibilités d'action

Puisqu' il y avait plusieurs organisations du même type exerçant les mêmes activités et ayant les mêmes buts, dans chacune des communautés visitées, on s'est demandé s'il y avait de la concurrence entre ces organisations autour de l'accès aux ressources financières et savoirs ou non car elles pouvaient potentiellement entrer en concurrence entre-elles autour de la perspective d'influencer les politiques des Conseils Ruraux.

Dans une communauté par exemple (L.), nous avons rencontré deux organisations de femmes. La présidente de l'organisation la plus récente, en même temps membre du Conseil Rural, était mariée avec le frère du Président du Conseil. Dans un entretien avec la présidente d'une autre organisation de femmes, celle-ci soulignait que l'organisation précédente avait plus des informations sur les possibilités d'un soutien financier, puisque sa présidente avait un contact immédiat au Conseil.

Dans une autre communauté rurale (Dj.) (voir Odoemenam 2005) on a découvert qu'il existait un conflit entre trois présidentes de trois différentes organisations de femmes dans la même communauté. Ces présidentes avaient des relations avec différentes organisations internes et externes. Madame G. avait contact avec la CSA, qui coopérait avec la communauté dans le cadre du programme PAGERNA (Projet Autopromotion et Gestion des Ressources Naturelles). Madame D. était la présidente d'un GPF, le type d'organisation promue par l'Etat, au

moins pendant le régime antérieur. Elle travaillait avec une organisation vietnamienne qui formait les femmes dans les techniques de riziculture. La nouvelle institution publique du Conseil Agricole, l'ANCAR (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural), l'avait reconnue comme présidente de l'organisation des femmes et exécutait avec son aide des projets avec des femmes de la communauté. La troisième femme concernée était Madame M., présidente d'un GIE, le premier dans la communauté. Comme première femme elle fut élue au Conseil Rural. Pendant deux périodes législatives elle fut conseillère et vice-présidente du Conseil, mais elle ne s'était plus présentée par la suite comme candidate afin de permettre à son frère âgé de devenir également conseiller. Ce frère est devenu par la suite président du Conseil. Cette femme avait accès aux différents réseaux sociaux dirigés aux projets du gouvernement.

L'une des conséquences des contacts entre différentes femmes avec des ONG nationales et étrangères, est que chacune de ces femmes revendique avoir la fonction de représentante légitime des organisations de femmes dans la communauté. Chacune d'elles pense que si une organisation externe l'a reconnue et si elle a implémenté un projet dans le cadre d'une organisation de femmes, elle devrait être légitimement reconnue comme la représentante officielle de toutes les femmes de la communauté. Ce fait représentait la cause des tensions continues entre les femmes concernées. Cet exemple montre dans quelle mesure les organisations de la société civile se définissent - ou doivent se définir - selon les attentes et les critères de financement des potentiels bailleurs de fonds et dans quelle mesure elles orientent leurs activités vers ces critères.

5.2 Les courtiers de développement

La notion analytique (voir Ehlert 2005) de "courtiers de développement" (Bierschenk 2000 ; Blundo 1995) qui parle d'acteurs ancrés dans l'arène locale, dans notre cas de la communauté rurale, décrit des acteurs qui fonctionnent comme médiateurs, en mobilisant des ressources externes de la coopération internationale de développement pour le secteur social correspondant, c'est-à-dire pour des projets concrets dans les communautés rurales. Les caractéristiques mentionnées ci-dessus se sont retrouvées en particulier chez les animateurs dans les communautés rurales que nous avons visitées. Malgré les réserves posées plus haut concernant leur légitimation sociale, d'une part, les animateurs étaient ancrés très fortement dans les communautés rurales, dans lesquelles eux-mêmes étaient nés et où ils travaillaient souvent entre autres comme agriculteurs. Dans leur travail avec la population locale dans le cadre de l'établis-

sement des plans locaux de développement PLD, ils avaient connaissance des problèmes actuels de l'environnement local. D'autre part, les animateurs étaient en contact avec le monde du développement par exemple avec la coopération sénégallo-allemande et disposaient ainsi du savoir technique supplémentaire, par exemple celui de la conception des requêtes. D'après Bierschenk et Blundo, il pourrait être dit ainsi que les animateurs disposent de codes linguistiques et culturels des deux côtés, c'est-à-dire de l'arène locale d'une part et du monde de développement d'autre part, ce qui est important pour des médiateurs. Dans quelques communautés rurales, les animateurs devenus indépendants, se sont unis en groupes qui se sont fait reconnaître juridiquement (GIE), pour obtenir l'accès aux crédits. De cette façon, il était possible pour eux de mobiliser des bailleurs de fond ou d'agir comme intermédiaires entre les bailleurs et la population locale.

Dans leur travail « pour le bien-être du village », les animateurs ont une certaine légitimation mais qui ne doit cependant pas être surestimée. Parce que si une meilleure possibilité de gains s'offrait à eux, la plupart d'entre eux, comme ils l'ont affirmé, quitteraient certainement le village, et renonceraient à leur tâche. Cela met encore plus l'accent sur le problème énorme de migration. Les projets personnellement conçus leurs permettent de s'assurer une meilleure situation économique, d'acquérir une source de revenus plus rentable. L'action motivée individuellement des animateurs semble ainsi plus réaliste que l'engagement d'une conviction purement orientée vers la collectivité locale (contrairement aux anciennes organisations paysannes).

Deux jeunes enseignants nous ont dit qu'ils aimeraient mettre sur pieds un projet dans un autre village pour obtenir ainsi par la même occasion le statut d'organisation juridiquement reconnue. Un membre du groupement pourrait être le directeur du projet et emploierait d'autres personnes qui offriraient les cours d'alphabétisation aux autres. Ces jeunes gens désiraient, pour un tel projet, présenter une requête de financement auprès du ministère de l'éducation ou à la coopération sénégallo-allemande. Ainsi, les animateurs trouveraient un poste de travail, et le futur chef de projet comme il l'a estimé lui-même, gagnerait par l'occasion assez d'argent.

Nous avons rencontré quelques unes de ces organisations qui ont cherché elles-mêmes le contact avec des bailleurs de fonds. Nombreuses étaient celles qui avaient échoué dans cette démarche à cause des barrières linguistiques ou à cause du manque d'informations sur les possibilités de promotion. Il faut également signaler la non-formalisation des informations qui

circulaient dans la communauté rurale ainsi que les conditions d'accès au savoir, par ex. concernant les possibilités de promotion, qui dépendaient dans un degré élevé des relations personnelles.

5.3 Gestion de la terre et conventions locales CL

On pourrait parler d'une décentralisation de la gestion de la terre (voir Bleibaum 2005) puisque la terre naguère domaine national, appartient désormais aux Collectivités Locales à qui il revient de la gérer. Le Conseil Rural a le droit d'affecter et de réaffecter la terre, et a la responsabilité quant à l'équité, du point de vue de quelques membres des groupements, pour une affectation juste de celle-ci.

Selon l'opinion d'un conseiller, le Conseil de sa communauté n'accomplit pas les tâches qui lui ont été affectées:

« On n'a pas des terres, c'est ce qui entraîne des conflits. On voit des gens qui ont beaucoup de terres et qui ne les cultivent pas. Normalement ils devraient donner ça au Conseil, mais quelquefois ils ne le font pas. Le CR a le droit de les prendre, mais il ne le fait pas pour ne pas entraîner des conflits. Avec la décentralisation, les gens ne savent pas que la terre appartient au CR. Ils disent qu'ils ont hérité la terre, qu'ils tiennent beaucoup à leur terre. Par exemple quand il y a un conflit entre des fils ceux-ci vont au CR pour le régler. La loi du domaine national dit que si on cultive un champ pendant 2-5 ans, on peut l'appliquer et ne pas le rendre au propriétaire. Il y a des gens qui ne rendent pas la terre, ils le font surtout dans le Sine. Ils sont venus et n'avaient pas de terre, ce sont des transhumants, ils ont du bétail aussi. »

Dans ces remarques on peut apercevoir des conflits possibles entre la gestion « traditionnelle » de la terre et les concepts d'une propriété moderne. Par contre, un des « grands cultivateurs » pensait que l'affectation des terres par le Conseil marchait bien et que la réaffectation des terres non-cultivées était souvent pratiquée. Un autre PCR liait son statut social au fait d'avoir beaucoup de champs.

Comme déjà mentionné plus haut, dans deux communautés visitées (N.Y., D.), les Conseils n'avaient octroyé aucun champ collectif aux groupements de femmes. Dans l'une de ces communautés, le groupement avait pourtant explicitement demandé un champ; dans l'autre, un membre du groupement disait que les femmes savaient qu'il n'y avait pas assez de terres et c'est pourquoi elles n'en avaient pas demandé. Au moins dans la première communauté men-

tionnée, il semblait y avoir assez de terres pour que le Conseil ait pu affecter un champ au groupement. Ce n'étaient ni les intérêts des grands cultivateurs qui ont mené à cette non-décision, ni l'opposition du Conseil aux groupements des femmes en général ou envers ce groupe, dont les activités étaient bien vues. A part l'ordre de genre profondément enraciné, il y avait un simple désintérêt pour les demandes du groupement du côté du Conseil. Les travaux champêtres exécutés par des femmes n'étaient pas considérés comme étant aussi importants dans certaines familles de ce village, quelques hommes disant p.ex. que les femmes Wolofs n'allaient pas aux champs, ce qui était vrai seulement pour quelques ménages. La possibilité pour les femmes d'avoir leurs propres champs demeurait plus limitée que celles des jeunes, par ex. une femme connaissait seulement des veuves qui avaient leurs propres champs. De toutes manières, si cette question n'est pas résolue dans l'avenir, on ne pourra pas parler d'un développement local, comme le disait une collaboratrice de l'Association pour la promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES). La seule exception semble être la récupération, déjà mentionnée plus haut, des rizières dans quelques communes par les activités de la CAS où les droits traditionnels des femmes ont été reconnus, mais dont les CR concernés apparemment n'ont pas pris conscience (voir Odoemenam 2005).

Le droit sur la terre semble être l'un des domaines qui soit encore facilement lié à des discours de légitimité des pratiques d'autrefois; ce qui renforce la discrimination formelle des femmes. L'affectation de la terre semble dépendre fortement des relations de pouvoir au niveau des communautés, même si selon l'opinion optimiste de la CSA, comparé aux enjeux, les Conseils accomplissent bien leurs tâches sur la gestion de la terre. La gestion de la terre est aussi influencée par des organisations externes comme la CSA, qui a incité une collaboration avec des villages et entre temps avec les Conseils et animateurs communautaires (semblable à la façon dont les PLD sont élaborés) des Conventions Locales (CL) ainsi que des Plans Simples de Gestion (Kremer 2004, p.14). Ces Conventions Locales ont, selon des animateurs et aussi selon des cultivateurs, aidé à résoudre des conflits potentiels entre les éleveurs et les cultivateurs.

Un agent de la CSA a soutenu l'opinion qu'avec la décentralisation quelques conflits locaux, comme les conflits entre éleveurs et cultivateurs autour de la terre, pouvaient s'aggraver. Dans deux communautés visitées, l'élevage représentait une part importante de l'économie locale et constituait une possibilité pour les agriculteurs d'augmenter leur revenus quotidiens (CSA 2001, p. 15). Une jeune femme a par ex. mentionné dans son explication du fonctionnement

de la bergerie de son village que, « je pense que chaque femme a au moins une brebis ». Souvent, l'élevage a été décrit comme plus rentable que l'agriculture, face aux problèmes climatiques et géographiques déjà mentionnés.

Un Conseiller faisait remarquer que, « les éleveurs disent qu'ils ont droit sur la forêt et les paysans en font de même; mais les éleveurs sont également des paysans d'une autre manière. Il y a des problèmes quand même parce que les parcours du bétail sont très étroits et les paysans cultivent presque dans ces parcours ». Les tensions entre les cultivateurs et les éleveurs semblent être si inhérentes à leurs interactions et négociations que même le fait que la plupart d'entre eux soient touchés de la même façon par les décisions prises, ne devient pas une possibilité d'éviter des conflits. A cet effet, un agent de la CSA disait: « L'élaboration des CL est nécessaire dans toutes les communautés, aussi pour gérer le terroir partagé. En général on ne laisse pas assez d'espace pour les pâturages, surtout dans le Sine Saloum avec la pression démographique et l'agriculture intense (CSA 2001, p. 30). ». Les agents de la CSA décrivaient les CL comme un dispositif de gestion qui pouvaient aider à éviter des conflits entre éleveurs et cultivateurs. Avec les CL, les Conseils avaient là un instrument pour exercer les droits et règlements concernant la gestion de la terre, les parcours du bétail et d'autres mesures de protection des ressources naturelles, par ex. des mesures contre l'érosion. En cas de non-respect de ces règlements par une personne, celle-ci devait payer des amendes, fixées dans les CL (CSA, République du Sénégal, 2003a, p. 14). En effet, dans les Conventions Locales de deux communautés, la création d'une commission composée de conseillers, de chefs des villages concernés et d'un agent du Centre d'Expansion Rural Polyvalent (CERP) étatique a été prévue pour régler des conflits qui ont été entraînés par les dégâts causés par le bétail vagabondant dans les champs (CSA, République du Sénégal 2003a, p. 19).

Le président de la commission domaniale d'une communauté nous a dit que, lorsqu'il y avait de conflits autour de la gestion de la terre, une enquête dans ce village était menée, qui amenait le Conseil à régler le problème localement. Mais dans un cas particulier, le Conseil avait essayé de servir d'intermédiaire dans la résolution d'un problème sans obtenir de résultat probant et a dû saisir le tribunal. Le fait qu'au moment de cet événement, la CL n'avait pas encore été votée par le Conseil, et aussi que selon certaines personnes interviewées ces règlements aient déjà existé avant l'élaboration des CL - même si c'est une nouvelle situation maintenant - montraient d'un côté, que la réalité locale avait vraiment besoin de tels règlements, et de l'autre côté que la création de ces règles ne nécessitait pas forcément une intervention externe à la communauté. Le fait qu'avec les CL les règles ont obtenu un caractère

légal (valable au niveau local), donne une certaine sécurité dans les procédures de règlement d'un conflit: « L'Etat s'implique. On est plus à l'aise si c'est signé par le sous-préfet. Ça a plus de poids, c'est devenu force de loi », nous disait un conseiller. Il se pose cependant la question de légalisation des CL par les échelons supérieurs.

En ce qui concerne l'élaboration des CL, la CSA avait l'intention de nouer des pratiques et des systèmes « traditionnels » pour résoudre les conflits avec les règlements « modernes » des processus de la décentralisation. Mais il faudrait quand même regarder les processus d'élaboration des CL en ce qui concerne les possibilités des agriculteurs et éleveurs d'influencer réellement ces processus. Bien qu'un agent de la CSA l'ait affirmé avec véhémence, il est difficile d'imaginer - surtout en comparaison aux explications du même animateur - que si on n'est pas membre d'une organisation quelconque, on puisse être néanmoins bien informé sur les décisions prises par le Conseil et les problèmes rencontrés dans la communauté. En plus, il paraît qu'il y ait eu une divergence entre l'influence des éleveurs et celle des cultivateurs dans le Conseil et par-là sur les Conventions Locales, comme nous l'a souligné un agriculteur Conseiller, après une décision du Conseil sur l'ouverture des champs qui devaient servir comme pâturages:

« Les dates d'ouverture des champs pour le bétail sont trop en arrière (fin février). Jusqu'à maintenant le bétail est aux champs à partir de décembre ou janvier. C'était une décision qui rend la situation difficile pour les éleveurs. Il y a des éleveurs dans le Conseil, mais ils ne veulent rien risquer contre les autres. ».

La différence dans les possibilités d'influence politique entre agriculteurs et éleveurs est encore plus grande si l'on tient compte de la situation des éleveurs transhumants appartenant souvent au groupe ethnique des Peuhls - en minorité à l'égard des Wolofs ou Sérères dans la plupart des communautés que nous avons visitées. Des habitant(e)s des villages nous ont donné quelques opinions qui pouvaient montrer des expériences qui se sont consolidées au fil du temps comme des préjugés: « Avant la CL, les transhumants venaient et ont tout ravagé, mais cette saison le bétail ne mangeait pas les herbes [...] Les transhumants Peuhls venaient même dans les champs de riz. Maintenant ils n'osent plus à cause des pénalités. ». Dans l'histoire, les éleveurs Peuhls avaient généralement un statut social plus bas que celui des Wolofs ou Sérères, ce qui semble influencer aujourd'hui encore la politique locale et désavantager les éleveurs.

6 Développement local

6.1 Prestation de services de conseil agricole

Les Centres d'extension rurale polyvalents CERP sont des institutions étatiques de conseil aux (organisations de) producteurs dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'économie familiale et de la foresterie, qui ont de moins en moins de moyens, par ex. pour le déplacement de leurs agents. Leur relation de coopération ou de substitution par la nouvelle institution l'Agence Nationale du Conseil Agricole et Rurale (ANCAR) n'est pas encore claire, et celle d'autorité avec les CR ne l'est non plus. Cela amène beaucoup de blocages.

Les encadreurs et encadreuses de l'Etat, surtout des Centres d'Expansion Rurale Polyvalents, formé(e)s dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, etc. qui étaient responsables de la médiation et de la transmission des « savoirs développementalistes » dès l'Indépendance, ont travaillé de plus en plus mal dès les crises dans l'agriculture dans les années 70 (les sécheresses sahéliennes). Ils sont maintenant chargé(e)s de la tâche de soutenir la gestion autonome des communautés, mais sont trop dépendant(e)s de l'administration étatique pour être aptes à investir leurs savoirs de manière flexible dans les contextes locaux. Nous nous sommes demandé quelles conséquences a eu le désengagement de l'Etat de l'économie et l'agriculture locale et quelles compétences et possibilités ont eu les organisations de producteurs et les nouvelles structures de Conseil Agricole pour accomplir des tâches comme par ex. la commercialisation des produits agricoles (après l'échec dans ce domaine tant des coopératives que celle des organisations paysannes). On pourrait supposer que les marges de manœuvre des organisations de la société civile soient en expansion grâce à la décentralisation et que l'autonomie des communautés dans la gestion de l'économie locale augmente. Mais en même temps, les espaces d'action que les mouvements sociaux ont gagnés dans les dernières décennies pourraient diminuer et le contrôle d'Etat pourrait pénétrer jusqu'au niveau local. Des campagnes pareilles à celle du manioc pourraient se révéler importantes dans le cadre d'une diversification des produits agricoles, mais seulement si elles sont planifiées d'une façon adaptée aux nécessités rencontrées au niveau local. Les essais desquels nous avons eu connaissance ne semblent pas être bien organisés. Pour la culture du manioc par ex., il faut des clôtures contre les animaux, sinon ceux-ci pourraient manger les boutures ; mais l'argent nécessaire pour la construction de telles clôtures fait défaut à plusieurs familles. Comme mentionné plus haut, les cultivateurs parlaient aussi d'un manque d'engrais pour les

champs d'arachide et de mil ; l'engrais (trop cher) n'étant pas disponible à temps quant il a été distribué par un service d'Etat.

Plusieurs personnes interrogées ont exprimé l'opinion que la situation dans l'agriculture locale avait été meilleure à l'époque où l'Etat s'était encore engagé à travers des coopératives dans l'approvisionnement et la commercialisation des intrants et produits agricoles. Alors, malgré le « malaise paysanne » (Dia 1996) les services d'Etat avaient comme le reconnaissait un cultivateur, les stocks d'engrais et de produits phytosanitaires nécessaires. Il y a également le fait que les services étatiques pour la restitution et certification des semences sont, selon un agent de l'organisation de Caritas, encore actifs dans les communautés rurales. Caritas donne par ex. des semences aux cultivateurs choisis pour la multiplication des semences par le Conseil Rural et l'Union des Cultivateurs de l'Arrondissement de Quadiouour (UGAO). Après un contrôle et une certification par les services d'Etat les cultivateurs peuvent vendre leurs semences. Le rôle du contrôleur est détenu par l'Etat, mais les activités de la restitution sont en principe décentralisées chez les agriculteurs locaux.

6.2 Coopération des acteurs de l'économie rurale

Un argument particulièrement défendu par l'Etat selon lequel il ne dispose pas assez de moyens pour soutenir des programmes agricoles comme demandé par la population, demeure depuis l'indépendance. Commentant à cet effet cet argument, le directeur d'une association régionale des agriculteurs nous a dit : « Si on veut que le chien soit mort, on dit qu'il est malade ». Il a poursuivi :

«A présent où les ONG disposent de l'argent, les coopératives, les services sont partis. A l'époque, les organisations paysannes étaient mal vues. On était regardé comme si on était sans voix. Les organisations existent de plus en plus difficilement. C'est difficile de trouver de l'argent des bailleurs. Il y a des associations qui meurent [...] Partout il y a des organisations. Il y a de la concurrence. Dans un village il y a plusieurs associations, au lieu de se réunir. C'est mauvais parce qu'ils disent «C'est mon ennemi».

A la question s'il pense que la décentralisation est bonne pour les organisations paysannes il répond?: «Oui, on a créé des unions pour anticiper la décentralisation. Au niveau local les gens sont bien informés, ils discutent leurs propres problèmes, c'est bien. Par exemple, s'il y a un puits gâté, on n'attend plus le gouvernement pour le faire. Mais il y a ce problème: l'Etat transfère le savoir-faire, mais pas les moyens; ça serait mieux, si on donnait à chaque région sa part du budget national.»

Concernant les fonds de concours d'Etat il dit : « Quelquefois les organisations envoient des demandes à l'extérieur et ils attendent, bras croisés. Un autre problème est l'analphabétisme: si tu demandes à quelqu'un d'écrire pour toi, il écrit pour soi-même, il ne pense plus que c'est pour toi. »

Donc la situation des OP a changé, elles s'adressent maintenant aux ONG pour chercher des financements pour leurs projets. Chercher ces « ressources de développement » (Blundo 2000, p. 100), constitue une partie importante d'existence et d'auto-légitimation des OP et d'autres organisations locales, puisque les fonds d'Etat ne sont pas accessibles pour beaucoup d'organisations. Il existe, il est vrai, des cas où les financements pareils risquent en même temps d'être confisqués par les leaders de ces organisations.

Avec la création d'un modèle de Cadres Locaux de Concertation des Organisations des Producteurs (CLCOP) (voir Bleibaum 2005) dans la nouvelle politique agricole (Programme des Services Agricoles et Appui aux Organisations des Producteurs PSAOP), l'Etat déclare assembler les différents groupements dans les communautés pour renforcer leurs initiatives. Dans une communauté (L.) une femme qui avait été très active dans le mouvement paysan, en était présidente pendant un certain temps. Certains membres des différents OP, rassemblés dans un CLCOP, disaient qu'au début ils avaient participé à beaucoup de réunions pour l'élaboration de projets dans le cadre de leur CLCOP, mais, selon un membre, en 2004 il n'y avait en réalité presque pas de réunions. Dans la même communauté, les OP s'étaient réunies en présence d'un agent de ANCAR pendant deux ou trois fois lors des visites officielles et pendant un séminaire organisé par une ONG; ce qui montre que de telles structures sont encore dans une phase d'expérimentation et manquent encore de ressources. En même temps on peut craindre qu'elles subissent une capture totale. Les OP semblent pourtant être aptes à se substituer à l'Etat jusqu'à un certain degré et le font déjà, ce qui n'est cependant possible qu'avec le soutien des ONG ou des services publiques, pour lesquels ils n'ont aucune garantie, puisque les ONG aussi dépendent dans leur travail des financements des pays et des organisations du Nord. Par conséquent, les organisations locales ne peuvent pas établir une perspective à long terme, qui pourrait se distinguer par une durabilité qui lui fait actuellement défaut. La question de la durabilité dans les projets de développement social se pose de toute façon en termes réels. L'un des facteurs les plus décisifs pour l'intégrabilité d'un projet dans le contexte local est son rapport aux savoirs locaux, surtout concernant les systèmes de sécuri-

té sociale et de sécurisation des moyens d'existence, par ex. les champs collectifs, les banques céréalières, les moulins à mil, les systèmes d'épargne et de crédit (Lachenmann 2004, p. 6).

Beaucoup de voix disent que la capitalisation, qui est devenue de plus en plus importante dans l'économie locale en milieu rural et pour les activités du développement dans l'investissement et le renouvellement du matériel agricole etc., mènerait à un appauvrissement de certaines couches sociales dans la société rurale, comme Marius Dia du Conseil National du Concertation des Ruraux (CNCR) nous l'a dit: « Plus l'argent est impliqué, plus les paysans deviennent pauvres (p. 20, aussi p. 139). ». Dans un autre contexte peut-être comparable, une coordinatrice de l' Association pour la Promotion des la Femme Sénégalaise (APROFES) dont le siège se trouve à Kaolack a dit que l'augmentation des dots et la célébration des fêtes indiquait « une marchandisation » des relations sociales. La même coordinatrice a poursuivi que si dans les projets de développement « on donnait des cadeaux aux femmes », c'était uniquement pour « acheter des femmes ». Comme l'a souligné en fin de compte une autre coordinatrice d'APROFES, on peut observer un tel développement déjà dans l'utilisation des machines dans l'économie locale. Il semble donc que la stabilisation nécessaire des conditions de vie, envisagée par les mouvements paysans, n' ait pas trouvé place dans la localisation de l'économie qui aurait été possible à travers la décentralisation.

Les éleveurs utilisaient la notion de rentabilité pour décrire l'élevage comme étant plus rentable que l'agriculture et des groupements choisissaient leurs activités selon ces critères. Nous avons trouvé aussi de tels termes dans les réponses obtenues lorsque nous avons posé des questions sur les activités d'un groupement et leur situation financière. Les activités « typiques » des groupements des femmes, comme l'artisanat, les systèmes d'épargne et crédit la gestion des moulins etc. étaient souvent « seulement » considérées comme une forme de sécurisation de l'existence, bien qu'elles fussent le plus souvent intégrées aux systèmes de marché de manière différente. Elles nécessitaient par conséquent une meilleure intégration dans les structures sociales formelles, que pourraient représenter les CR si on considérait ceux-ci comme des arènes nécessaires (se déclarant cependant non-responsables).

6.3 Planification locale et développement durable

Les plans locaux de développement (voir Ehlert 2005) qui existaient entre-temps dans presque toutes les communautés rurales du Sénégal ont été conçus principalement pour les six années à venir. Il est intéressant de constater que dans le contenu de ces plans, il est principalement

question de projets d'infrastructures, comme par ex. la construction de centres de santé ou la construction d'écoles. Ce genre de projets rend le développement local visible et quantifiable sous forme de résultats matériels concrets. De fait, nous parlons de 'hardware local'. Souvent, la population a souligné qu'il était extrêmement important pour elle de savoir « où tout l'argent coule ». Cela reflétait donc l'aspiration à un développement idéal qui se manifesterait dans l'infrastructure matérielle.

Ainsi, par ex. (voir Bleibaum 2005) les représentants du Ministère de l'agriculture et de l'ANCAR voulaient visiter les digues nouvellement construites dans les vallées naturelles qui avaient servi à accumuler l'eau de pluie et permis l'irrigation des champs de riz. Les femmes des villages de cette communauté rurale et les deux chefs de village étaient présents et ont dû attendre longtemps, jusqu'à ce que la visite annoncée s'accomplisse. La télévision était également sur place et les femmes ont dansé et chanté, pour souhaiter la bienvenue aux représentants du ministère. Ces derniers se sont présentés devant les digues et y ont tenu plusieurs discours, devant les caméras de la télévision. Aussitôt la partie officielle terminée, la plupart des femmes sont rentrées chez elle. Et, bien que les digues n'aient encore permis aucune accumulation d'eau, le projet a néanmoins fait l'objet de multiples éloges de la part de tous les orateurs.

Naturellement, de tels programmes d'infrastructures contribuent au développement local de la communauté rurale. Enfin, il y a les communautés rurales, dans lesquelles de grandes distances entre les villages existent, et où par ex. un seul poste de santé ne peut suffisamment couvrir la zone d'attraction trop grande. Néanmoins, pour garantir la continuation de tels programmes, il faut également la garantie du maintien et surtout de l'entretien par exemple du centre de santé. Cela signifierait que dans les plans de développement, le financement du personnel de ce poste de santé doit également être thématiqué. Dans cet ordre d'idées, on peut parler de 'software locale' qui devrait faire partie de ces plans au même titre que l'infrastructure matérielle. Il devrait aussi s'agir dans le cadre d'un développement social durable, d'incitation de plus de personnes au vaste travail volontaire dans la communauté, comme par ex. en ce qui concerne le maintien des postes de santé au niveau du village et de son personnel volontaire.

On doit aussi évoquer la thématique de la protection des ressources naturelles déjà abordée. La protection des ressources est rarement considérée dans les plans de développement sous

forme de projets, toutefois elle fait partie du programme de la GTZ dans les régions de Kaolack et de Fatick (Coopération Sénégal-Allemande 1998). Comme mentionné plus haut, les « Conventions Locales » sont élaborées avec le soutien de la coopération sénégal-allemande et tracent des règles concernant la gestion et la protection de l'environnement et des ressources naturelles dans la communauté, mais pas officiellement prévues dans la logique de la décentralisation. Il y est dit par ex. que le bois peut être utilisé seulement comme bois de chauffage et que les arbres dans les champs sont à conserver tels quels, pour l'augmentation de la fertilité du sol, à part les passages pour des troupeaux itinérants fixés par écrit, comme mentionné plus haut. Cela montre aussi que le travail de la coopération sénégal-allemande s'oriente du moins en partie vers la valeur particulière des règlements et conventions existant déjà sur place, bien que ces obligations ne soient encore fixées ni au niveau local ni au régional.

Le thème de la sécurité alimentaire représenté traditionnellement par les organisations civiles n'est également pas thématiqué dans les plans de développement locaux, bien qu'il faille remettre en question la durabilité du développement en ce qui concerne la situation alimentaire actuelle. Dans presque toutes les communautés rurales visitées, la récolte n'était pas suffisante jusqu'à la prochaine saison. C'est-à-dire qu'ils devaient acheter des produits alimentaires, en dehors des semences, surtout l'arachide. Toutefois, la quantité offerte n'était pas suffisante, pour combler la demande énorme, ce qui s'est répercuté par conséquent sur le prix. Les producteurs devaient payer un prix relativement élevé pour leurs semences qui étaient souvent considérées comme de mauvaise qualité.

Il semble clair qu' on pourrait parler de la durabilité du développement si et seulement si parallèlement aux « progrès » matériels, la 'software locale' était également retenue dans les plans de développement. Il faudrait par conséquent abandonner la planification pratiquée, semblable à une 'shopping list' purement infrastructurelle, et s'orienter ainsi vers un financement du développement social pour donner plus de responsabilités à la population locale. En plus, il faudrait une approche qui intègre les différentes dimensions d'un développement, pour qu'on puisse non seulement quantifier mais surtout qualifier le processus de développement. Finalement, le point le plus étonnant est que l' analyse de situation et problèmes et la nécessité d' un support des femmes et l'amélioration de leur situation n'étaient pas explicitement pris en compte dans l'élaboration du Plan de développement (PLD) pour les communautés, contrairement aux besoins de la jeunesse. Une animatrice, qui était en même temps conseillère et qui a contribué à identifier les besoins et les problèmes des femmes aux villages, a montré

son étonnement à ce sujet. Les femmes ne pouvaient toujours pas faire entrer leur perspective dans le PLD dont l'analyse ne suit pas la structuration par genre.

7 La construction du développement dans les interactions avec la population

7.1 Concepts de développement / sous-développement

Il existe quelque chose comme la construction du « sous-développement » et d'une « mentalité villageoise ». Ainsi, un agent de développement qui s'occupait de 35 villages dans une commune nous expliquait ceci (voir Ogawa-Mueller 2005): « Ils ont leur propre monde à eux. », et une autre fois: « Je vais vous amener dans de vrais villages qui sont loin des grandes rues, où il n'y a pas d'influence moderne. Là-bas, les gens ne comprennent rien! » Ce « rien » renvoie à la confrontation de deux rationalités différentes et difficilement compatibles, dont celle du village est dévalorisée dans l'optique de l'autre qui se comprend soi-même comme supérieure.

C'est par exemple le cas de quelques conseillers. On remarque une certaine distance envers le milieu rural dans leur raisonnement; ils prennent une autre perspective et les échelles dont ils se servent pour décrire leur environnement villageois dépassent ce dernier. Une conseillère nous expliquait ainsi : « Il n'y a rien ici ! », et : « Ici, dans ce milieu, on est un peu retardé. Dans les milieux urbains, femmes et hommes sont égaux, c'est ici seulement que ça reste, bien qu'à M.S. même, les gens soient encore plus civilisés que ceux des autres villages plus petits. » Le taux des conseillers instruits dans le CR, qui ont ainsi des rapports avec le milieu urbain, augmente. La conseillère citée avait, comme tant d'autres membres du CR, fréquenté l'école à Kaolack et avait des parents à Dakar à qui elle rendait souvent visite et qui à leur tour, lui rendaient visite en retour; en outre, elle et ses frères et sœurs travaillaient dans plusieurs projets dans le cadre de la coopération au développement. Le président de la commission de l'environnement était aussi connu dans ce milieu. Il devient clair que la différence entre un habitant d'un village et celui d'une ville n'est pas très nette et facile à maintenir. La « mentalité villageoise » : « ils ne comprennent rien » est ainsi une construction qui ne recouvre pas tous les habitants d'un village et ne correspond pas à la réalité.

Un concept qui est très souvent utilisé par les acteurs eux-mêmes est celui de la « conscience ». Si l'on désigne des gens comme inconscients, ça veut souvent dire qu'ils ne se comportent pas d'une façon qui soit estimée comme raisonnable dans le sens du processus de développement, mais plutôt d'une manière qui semble irrationnelle dans cette optique. Ainsi,

un chef de village critiquait par ex. les femmes du village parce que celles-ci refusaient d'ouvrir un compte bancaire, ayant peur d'être trompées et de perdre tout leur argent. Il disait ceci (à travers l'interprète):

« Pour avoir une activité, il faut d'abord avoir de l'argent, le verser dans un compte pour obtenir un prêt. Mais ces femmes ne font pas ça. Donc tout ça, c'est le manque de savoir, le manque de conscience. Si les gens venaient ici, faire la sensibilisation, elles sauraient comprendre. Mais elles ne sont pas éveillées, ne sont pas formées. Voilà pourquoi il dit que les femmes ne peuvent pas avancer. Le problème du groupement, c'est que les femmes n'ont aucune conscience. »

Une conseillère désignait les femmes qui vendaient leurs marchandises au marché du village comme des inconscientes - chaque femme offrait la même chose que sa voisine, de la même qualité et au même prix, et ainsi, aucune d'entre elles n'obtenait de véritable profit. En ce sens, les qualifier d'inconscientes se justifierait par le manque de réflexion sur le comment gagner plus d'argent à travers une stratégie individuelle et profitable, le manque d'une certaine dynamique – ou tout simplement le gaspillage de temps, si on met en relation le temps dépensé et le profit. Un élément de conscience consistait aussi en l'instruction, comme le montre cette autre citation de l'interview avec la conseillère :

« Ce sont des femmes qui ne sont pas alphabétisées, qui n'ont pas fait les bancs. Une personne qui n'a pas fait les bancs est en général une personne bouchée, qui ne comprend pas beaucoup. C'est pourquoi le fait de les développer est un peu difficile. C'est très difficile de parler avec ces femmes. »

La notion d'inconscience ainsi que celle de sensibilisation vont ensemble avec un jugement sur la mentalité des personnes concernées. Celles-ci sont construites comme des personnes qui, au lieu d'essayer de réfléchir comment améliorer leur situation, se confinent dans leur aveuglement dans leur propre monde, sans savoir que cela les désavantage par rapport aux autres. Leur propre perspective, présentée comme étant dépassée est ainsi dévaluée. Il leur est exigé de s'abandonner en faveur d'une optique plus « moderne » et pour le développement.

Le discours de développement doit être considéré comme paradoxal. La décentralisation est liée à un discours qui demande un développement qui se nourrit de la population à la base, car on s'est rendu compte que c'est la seule manière par laquelle on pouvait obtenir un succès durable. Le PLD d'une CR expliquait ainsi que « les populations doivent être les véritables

acteurs de leur développement et non plus les simples bénéficiaires. » Le projet PRIZ s'est fixé pour but, « que les populations doivent effectivement jouer leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des processus de développement. » On nomme les gens « population de base » et leurs associations « organisations communautaires de base » (OCB) : Elles doivent former la base du processus de développement et en être ses véritables porteurs. L'agent d'une ONG Africaine par ex. se limitait quant à lui à n'être qu'un intervenant : « C'est eux les acteurs » disait-il. Un chef de programme nous expliquait qu'on ne donne suite à une demande de moyens d'une OCB qu'à des conditions déterminées : « Il faut avoir un effort interne, et le projet ajoute seulement ce qui manque encore. Nous n'appuyons que des groupements où les moyens sont la seule chose qui manque. »

La population rurale était ainsi construite comme responsable de son propre processus de développement. En ce sens, les projets et programmes attendaient de la population de base qu'elles manifestassent un tel dynamisme et une telle indépendance qu'il n'eût plus suffi que de la guider vers la bonne direction. Mais les agents de développement se plaignaient le plus souvent que la dynamique exigée faisait défaut. Cela était peut-être dû au fait que les attentes envers les populations étaient, au fond, contradictoires. D'un côté, elles devaient porter la responsabilité du processus de leur développement et prendre destin en leurs propres mains. De l'autre côté, à la base de cette attente se trouvaient des échelles qui étaient étrangères au monde de vie (lifeworld) des femmes venant principalement de l'extérieur. Les femmes devaient les accepter et les adopter sans façons. On attendait donc d'elles qu'elles adoptassent la construction de sous-développement vs. développement et qu'elles se positionnassent dans le domaine du sous-développé. Car c'est en réalité par là qu'elles reconnaissaient le besoin d'aide, de se changer ou bien de se « développer ».

Si l'on pouvait résumer l'attitude qui caractérise ainsi la coopération en développement, on pourrait dire qu'elle montre deux côtés. D'une part, la population est construite en tant qu'ignorante et inconsciente, et on exige d'elle de s'estimer elle-même ainsi. On lui arrache en quelque sorte la légitimité de ses perspectives ou sa capacité d'agir. En même temps cependant, et d'autre part, elle doit être convaincue de ses aptitudes et de son pouvoir de manœuvre et agir indépendamment. Elle se voit donc confrontée à des exigences paradoxales de la part des agents de développement. Retrait et concession de pouvoir forment une symbiose contradictoire.

7.2 Interaction entre agents de développement et groupements

Les conséquences qu'entraîne cette contradiction dans la pratique de la coopération de développement (voir Ogawa-Mueller 2005) peuvent se présenter comme suit en référence aux groupes de promotion féminines GPF qui représentent, en tant que OCB, souvent un des « groupes cibles » de celle-ci (voir plus haut).

Les femmes estiment beaucoup leur affiliation dans les GPF. Le bénéfice leur facilite la vie quotidienne et ne leur permet pas simplement d'acheter des biens pour elles et leurs enfants, mais aussi de payer le coût pour moulin le mil. En outre, il y a la possibilité, par ex. en cas de maladie, d'emprunter de l'argent au GPF. Les GPF jouent donc un certain rôle dans la sécurité sociale. Mais ce n'est pas seulement l'aspect de la sécurité sociale qui motive les femmes à adhérer à un GPF. A part cela, cette forme d'organisation représente une possibilité d'obtenir du soutien de la part des projets et des programmes de développement et de participer ainsi aux avantages qui sont liées à cette coopération.

Les interfaces (Long, 1992) entre GPF et agents de développement peuvent être caractérisés par l'opposition entre « il faut les responsabiliser » vs. « il faut nous aider ». De manière générale, on observe qu'il y a souvent un certain nombre de conflits entre agents de développement et population. Normalement, on suppose que le stock de savoirs des agents de développement est différent de celui de la population avec laquelle ils travaillent car il est empreint d'un autre contexte et est marqué par d'autres expériences. Lorsque l'agent de développement et la population se rencontrent, il peut bien arriver qu'ils se servent d'échelles qui soient difficilement compatibles dans leur argumentation. La rencontre de différents mondes rend une interaction très précaire et les modes de rationalisation distincts peuvent mener à son échec. Les contextes dont les agents de développement avec lesquelles nous avons parlé sont issus sont des fois complètement différents des contextes et des perspectives de la population avec laquelle ils coopèrent.

Nous avons eu à étudier des agents de différentes orientations, en partant par des volontaires étrangers qui parlaient la langue local, dans ce cas le Peulh dans le village de K. (déjà mentionné), mais avaient quand-même de problèmes sérieux d'intégration au village et de reconnaissance de la part des habitants. Le village était considéré comme étant très conservateur, car c'était le village natal d'un grand marabout qui y habitait toujours lors de notre recherche. Ainsi, le président de la commission des terres nous confirmait ceci : « K. ne fait pas la politique, c'est un village marabout, il y a un grand marabout là-bas », et notre interprète ajoutait : « Ici, dans notre pays, tout le monde sait que les marabouts ne font pas de politique. »

Le GPF à K. s'était tourné principalement vers la culture des rizières, après l'échec d'un projet maraîcher. Les femmes y ont gagné un bon bénéfice qu'elles se sont partagées, et qu'elles

ont totalement dépensé sans qu'il puisse leur servir de capital pour le groupement. Malgré cela, le GPF est considéré comme très actif. Le concept de coopération de développement soutenu par les volontaires est très différent de tous les autres concepts rencontrés sur le terrain. Les volontaires se donnaient pour oeuvre d'enseigner les techniques de travail, de prodiguer des conseils et d'aider la population. Mais leur philosophie tombe sur une attente complètement différente de la part de la population en ce qui concerne la tâche de la coopération de développement. Elle conçoit les Blancs automatiquement et principalement comme bailleurs de fonds, cause pour laquelle elle se plaint clandestinement du travail des deux volontaires. Deuxièmement, les femmes n'acceptent pas facilement leurs conseils, bien qu'elles puissent parvenir à de plus grands bénéfices ou une facilitation de travail.

Les volontaires ne prenaient pas suffisamment compte des méthodes traditionnelles de culture qui représentaient jusque-là pour les femmes la base du succès de leur récolte; le refus des nouvelles techniques et la méfiance qu'elles avaient envers celles-ci pouvaient être interprétés comme découlant d'un besoin de sécurité – l'échec des nouvelles méthodes devant engendrer des conséquences désastreuses. En plus, la confiance des femmes en leurs propres savoirs, leurs propres capacités n'était pas atteinte, mais plutôt soutenue. Elles n'acceptaient pas de s'estimer en tant que moins savantes et moins aptes ou d'être dans le besoin d'aide des volontaires. Ici, c'étaient plutôt ces dernières qui se sentaient impuissantes envers les femmes. Elles ne se laissaient pas accaparer par le discours de développement et de modernité.

Ceci n'est cependant pas valable pour nombre d'autres GPF. Une présidente d'un GPF qui a fait une alphabétisation avec Alphafem par ex. répondait à la question des changements amenés dans sa vie par celle-ci en ces termes (à travers l'interprète) :

« Elles savaient rien de ce que se passe dans la vie, elles n'ont jamais étudié. Maintenant elles savent que ne pas apprendre c'est le plus mauvais dans la vie - le projet est très content de leur apprentissage. Maintenant elles connaissent ce qu'elles ne connaissaient pas. » « On leur donne toujours des conseils, ce qui rend le GPF plus efficace, se rencontrer chaque jour etc. Faites ça, faites ça, etc. Les mots sont trop. Elles ne sont que des femmes, n'ont pas de la force et assez d'argent pour travailler. Elles veulent qu'on les aide. »

Elle exprimait la volonté d'être appuyée et le besoin d'une aide même venant de l'extérieur. On voit là que les femmes dévalorisent leur propre stock de savoirs: Elles ne savent rien de ce qui se passe dans la vie. L'ouverture envers une aide potentielle est accompagnée ici par un manque de confiance en leur propre capacité de manœuvre.

En ce qui concerne les agents locaux, cette attitude nous est revenue lors d'une interview avec la monitrice rurale de la commune M.S. qui est affectée au Centre d'Expansion rural polyval-

lent (CERP) et qui travaille avec les GPF en effectuant des formations et des sensibilisations avec eux. Elle y travaillait depuis 1994 ; son mari et ses enfants ainsi que ses parents habitaient à Dakar. Ne disposant d'aucun moyen de transport (son véhicule est en panne depuis longtemps), elle devait néanmoins s'occuper toute seule de tous les GPF de la communauté. Ainsi, les femmes étaient obligées d'aller vers elles par leurs propres moyens, le plus souvent en prenant la charrette. La monitrice ne voyait cependant pas le problème principal dans le transport, mais plutôt comme ceci :

« Il faut les aider toujours, mais ça, ce n'est pas de développement; il faut que les gens changent de mentalité, sinon ça ne marche pas. Les femmes croient que une fois formées, tout vient du gouvernement, mais ce n'est pas comme ça. C'est un problème de mentalité. »

La perspective d'une vice-présidente d'un GPF concernant le même sujet y est pourtant presque opposée : « Nous, on n'est pas bien placé pour nous gérer; tout seul ça ne marche pas. Avant il y avait la monitrice rurale qui venait nous aider, c'était l'état qui faisait tout. »

La monitrice donne des informations aux femmes des GPF avec le but de les rendre capables d'agir indépendamment. Mais ce but ne se réalise pas. La coopération entre le CERP et les GPF ne donne pas encore lieu à l'indépendance de ces derniers comme cela est souhaité par le CERP, mais plutôt les rend dépendants du savoir de la monitrice. Le GPF reconnaît la nécessité de se « développer », d'élargir l'horizon de connaissances – mais au prix de la confiance qu'il a dans sa propre marge de manœuvre. Face au savoir de la monitrice, les capacités propres des femmes sont considérées comme insuffisantes ; ce qui mène à une paralysie des activités. Au lieu d'une dynamique de la base, il se crée la nécessité d'une aide constante d'en-haut. On se voit confronté au problème typique de la dévalorisation du savoir propre qui exige le recours au savoir et aux capacités de l'autre, en l'occurrence de la monitrice en tant qu'experte. Pour celle-ci ce qui compte, c'est la transmission d'aptitudes qui, une fois faite devrait permettre la bonne marche des activités des GPF sans intervention supplémentaire de sa part. Mais c'est ici que « la mentalité » devient un facteur gênant qui laisse échouer la coopération d'après ce point de vue. Les deux côtés ont des attentes opposées qui causent des frustrations chez les deux.

La question est de savoir si les agents d'origine locale d'ONG Africaines peuvent survenir les difficultés mentionnées dans les deux cas décrits ci-dessus. Le but d'une l'ONG consiste en l'amélioration de la santé des femmes enceintes et des enfants qui représente un domaine très problématique. Son agent (homme) travaille dans la commune depuis mars 2004 et y est affecté pour une durée de trois ans. Il coopère avec les GPF de 35 villages, dont le plus petit compte 40 membres. Ayant obtenu son baccalauréat, et après avoir travaillé comme électri-

icien et transporteur, il fut l'un des fondateurs de l'organisation ASDES qui fait des formations avec des associations de jeunes et de femmes. Dans son travail, il rejoint les GPF directement dans les villages et se déplace avec une moto. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de l'accompagner dans ses activités. Il dit souvent des femmes qu'elles ne savent rien ou qu'elles ne comprennent rien, comme d'autres acteurs plus haut cités. En ce sens, lui aussi soutient le schéma de pensée moderniste qui construit les villageois comme ignorants, créant ainsi la base pour une coopération inégale. Pourtant, ce schéma ne semble pas exercer une influence sur son travail pratique. Ainsi, il se décrit lui-même et décrit les femmes comme les représentants de deux mondes différents, ce qu'il considère comme un élément essentiel de son travail. Pour lui, il s'agit : « de trouver des similarités entre leurs visions de développement – les analphabètes ont une vision propre du monde, avec des différents visions on ne peut pas travailler ensemble. (...) Si moi, je viens du monde extérieur, cela veut dire du monde moderne, il y a déjà des problèmes. » Il se révèle qu'il est conscient de la différence des contextes respectifs et qu'il leur accorde (du moins dans l'exercice de son travail) tous les deux leur raison d'être tout en essayant de trouver une base commune pour leur coopération. Il nous avait dit qu'il partait du savoir qu'il trouvait déjà chez les femmes, à partir duquel il proposait des alternatives à ces dernières :

« Une femme traditionnelle a déjà son savoir local qu'elle utilise pour son enfant malade. Peut-être que nous, nous le voyons autrement, mais elle, elle le voit comme ça. Et par rapport au savoir moderne, il y a certaines similitudes. On développe ces similitudes pour s'habituer à la globalité. Je viens voir une femme qui me dit : mon enfant est malade, je vais voir un guérisseur. Mais le guérisseur, sur quoi se base-t-il lui? Dans la nature et la religion, il y a deux aspects. Lorsqu'on soigne l'enfant par la nature, il y a toujours de bons résultats. Mais quand je trouve l'enfant malade et je dis tiens, il a le palu ! tu le mets dans de l'eau pour faire baisser sa température, eux, ils savent ça, c'est une similitude par rapport à la santé traditionnelle [...] Mais je ne viens pas pour enlever ce qu'elles ont et mettre autre chose non, non [...] Quelquefois même, j'apprends d'elles, parce qu'il s'agit de deux écoles : Les femmes apprennent de moi et j'apprends aussi d'elles. C'est comme ça que ça se fait, donc c'est une bonne combinaison. »

Il ne s'agit donc ni d'une dévalorisation rigoureuse du savoir « traditionnel », ni d'une confrontation rude de deux rationalités complètement différentes et incompatibles (comme par exemple dans le cas des volontaires étrangers). L'agent de l'ONG 'Africaine conçoit la communication comme objet de négociation : « On peut résoudre des problèmes en les discutant avec les femmes. »

Comme quatrième type on peut citer les cas de deux agents (nationaux) travaillant pour la CSA, s'agissant d'une séance de supervision des animateurs pour réunir les données pour le PLD (CR N.), ainsi que de la formation des animateurs (cette fois sans femmes) pour les requêtes de financement pour un centre de santé (dans une autre CR). Dans les deux événements observés, les agents suivaient très étroitement les indicateurs et formules standard sans discuter sur le contexte ou la problématique locales, p.ex. concernant l'existence de divers groupements à part les coopératives, et le recouvrement de coûts au centre de santé.

Si l'on compare les interfaces exposées, on remarquera que les résultats de la coopération en développement peuvent être d'une grande diversité en fonction des attentes et des perspectives qui motivent les différents partis et influencent leur comportement. On peut se retrouver confronté à un échec, comme ce fut souvent le cas chez les deux volontaires du Peace corps ou, sur un autre niveau, chez la monitrice du CERP. Mais il est également possible d'obtenir de bons résultats comme cela est démontré dans le cas de l'ONG.

7.3 Bilan : développement par la base – ou plutôt qui vient du haut ?

La décentralisation est accompagnée par un discours (voir Ogawa-Mueller 2005) qui accentue très fort la nécessité d'une dynamique venant de la base en désignant la population comme acteurs de leurs propres processus de développement. En même temps, ce discours prétend être issu des besoins des populations et être conforme à leurs intérêts. Mais en réalité, il s'anticipe en quelque sorte soi-même: les populations n'éprouvent pas à priori les besoins auxquels ledit développement prétend répondre, mais elles doivent interagir avec les agents de développement à travers la formation et la sensibilisation. Il s'agit ici d'une interface très complexe et sensible qui est structurée par les différents rationalités et stocks de savoirs. D'un côté, les actes des agents de développement s'orientent vers des buts précis et veulent diriger les intérêts et les motivations des populations dans une direction bien déterminée – qui met en avant l'idée moderniste de développement – et les agents transmettent aux populations le savoir nécessaire pour y arriver; mais de l'autre côté, on attend que la dynamique capitale vienne de la part des populations. Les attentes des populations à l'adresse de la coopération en développement, ne correspondant pas le plus souvent à l'attitude avec laquelle les agents en développement entrent dans la coopération, jouent cependant ici un rôle important.

Le discours du « développement de la base » revêt un caractère ambivalent. D'un côté, il implique le renforcement de la capacité d'action des populations et l'augmentation de leur influence sur leur propre sort sous forme de processus de développement. De l'autre côté, il définit des domaines qui semblent être les conditions pour ce développement et rend légitime

l'éducation des populations dans ces domaines, créant ainsi des domaines d'ignorance qui pourraient affaiblir leur position. Ici, il ne devrait s'agir que d'un stade de transition, c'est-à-dire où l'on vise à éliminer l'ignorance par la formation et la sensibilisation respectives. Mais il existe le danger que ce stade conçu comme transitoire laisse des traces ineffaçables dans la conception qu'ont les populations d'elles-mêmes, et que cela aboutirait à un écart d'autorité durable. C'est une tâche exigeante et difficile, mais essentielle dans la coopération en développement, que d'éviter une telle conséquence si celle-ci tend à véritablement répondre à son propre désir de renforcement d'une dynamique et d'un développement de la base.

Bibliographie

Agence National de Conseil Agricole et Rural, éd., 2004, Actes de l'atelier national sur la prise en compte de la problématique du genre dans la mise en œuvre du Conseil Agricole et Rural

Bako-Afrifari, Nassirou, Pierre-Joseph Laurent, éd., 1998, Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara, in: APAD Bulletin, no. 15 (Hambourg: Lit)

Bierschenk, Thomas, Jean-Pierre Olivier de Sardan, 1998, Les arènes locales face à la décentralisation et à la démocratisation. Analyses comparatives en milieu rural béninois, in: idem, J.-P. Chauveau, éd., pp. 11 - 51

Bierschenk, Thomas; Chauveau, Jean-Pierre; Olivier de Sardan, Jean-Pierre, éd., 2000, Courtiers en développement. Les villages africains en quête des projets, Paris: Karthala

Bierschenk, Thomas, Jean-Pierre Olivier de Sardan, éd., 1998, Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation, Paris: Karthala

Bleibaum, Frauke, 2005, Espaces d'influence et d'action dans la politique locale et des initiatives de développement au Sénégal, Lehrforschungsbericht Dezentralisierung, Zivilgesellschaft, Entwicklung, Universität de Bielefeld: Fak. für Soziologie, Forschungsschwerpunkt Entwicklungssoziologie

Blundo, Giorgio, 1995, Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais, in: Cahiers d'Etudes Africaines, La démocratie déclinée, 24-1 (137), pp. 73 – 99

Blundo, Giorgio, 1998, Logiques de gestion publique dans la décentralisation sénégalaise: participation factionnelle et ubiquité recticulaire, in: N. Bako-Afrifari, P.-J. Laurent, éd., pp. 21 – 48

Blundo, Giorgio, 2000, Elus locaux et courtiers en développement au Sénégal. Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance, in: Th. Bierschenk; J.-P. Chauveau; J.-P. Olivier de Sardan, éd., pp.71-100

Coopération Sénégal-Allemande PAGERNA, éd., 1998, L'approche gestion de terroir, Kaolack

Coopération Sénégal-Allemande, 2000, Plan Local de Développement de la communauté rurale de Diossong, Kaolack: Coopération Sénégal-Allemande

-, 2001, Plan Local de Développement de la communauté rurale de Ndiénné Lagane, Kaolack: Coopération Sénégal-Allemande

-, 2002, Plan Local de Développement de la communauté rurale de Toubacouta, Kaolack

-, 2003a: Convention Locale (Code de Conduite) pour la gestion durable des ressources naturelles de la communauté rurale de Dya, Kaolack

-, 2003b, Plan Local de Développement de la communauté rurale, respectivement de Djilor, Diossong, Dya, Latmingué, Medina Sabakh, Kaolack: Coopération Sénégal-Allemande

-, 2003c: Programme lutte contre la pauvreté en milieu rural dans la région du Bassin Arachidier - rapport d'instruction, Kaolack

Diop, Adama, 1995, Femme et pouvoir politique: quelles perspectives pour la régionalisation. Journée Internationale de la Femme 8 Mars, Dakar: Fondation Friedrich Ebert

Diop, Momar Coumba, sous la dir. de, 1992, Sénégal - trajectoires d'un Etat, Paris: Edition du CODESRIA, Karthala

Diop, Momar-Coumba, sous la dir. de., 2000, La société sénégalaise entre le local et le global, Paris: Karthala

Dia, Marius, 1996, Tutelle étatique, autonomie paysanne: cas du Sénégal de 1960 à 1996, in : J.-P. Deler et al., éd., ONG et développement, du Nord au Sud, Bordeaux, pp. 499-520

Diagne, Moustapha, 2002, Projet Sénégal-Allemand de promotion des communautés rurales des régions de Kaolack et Fatick (pro-CR): appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans Locaux des Développement des CR Partenaires. Bilan d'activités, Kaolack

Diouf, Mamadou, 1994, L'échec du modèle démocratique du Sénégal, 1981-1993, Afrika Spectrum, vol. 29, n° 1, pp. 47-64

Ehlert, Judith, 2005, Frauen und Frauenorganisationen in den Aushandlungsprozessen lokaler Entwicklung im Senegal. Lehrforschungsbericht Dezentralisierung, Zivilgesellschaft, Entwicklung, Univ. Bielefeld : Fak. f. Soziologie. Forschungsschwerpunkt Entwicklungssoziologie

GTZ, Gesellschaft für technische Zusammenarbeit, Bernard Lecomte, Pierre Kwan-Kai-Hong, 1994, Esquisses de methodes de planification et d'instruments de financement, pour favoriser la synergie entre acteurs publics et privés. Doc. de travail du département 403, no. 20/f (et suivants)

Jacob, Jean-Pierre, Philippe Lavigne Delville, éd., 1994, Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques, Paris: Karthala

Kremer, Wilfried, 2004, Capitalisation des acquis de l'outil Schéma d'Aménagement et de Gestion du Terroir Communautaire (SAGTC) au bout de 4 ans d'expérience (1999-2003), Kaolack: Coopération Sénégal-Allemande

Krenz-Dewe, Daniel, 2005, Interaktion und Aushandlung auf der Ebene der Landgemeinde : lokale Selbstverwaltung, zivilgesellschaftliche Gruppen und Staat im Dezentralisierungsprozess im Senegal, Lehrforschungsbericht Dezentralisierung, Zivilgesellschaft, Entwicklung, Univ. Bielefeld : Fak. f. Soziologie. Forschungsschwerpunkt Entwicklungssoziologie

Kwan Kai Hong, éd., 1991, Jeux et enjeux de l'auto-promotion, Paris: Presses Universitaires de France

Lachenmann, Gudrun, 1991, Soziale Bewegungen als gesellschaftliche Kraft im Demokratisierungsprozess in Afrika?, Afrika Spectrum, 26, n° 1, p. 73-97

Lachenmann, Gudrun, 1994, Civil society and social movements in Africa, in: J.-P. Jacob, Ph. Lavigne Delville, éd., pp. 61 – 95

Lachenmann, Gudrun, 1998, ONG: force sociale dans les transformations en cours et relations de genre, in: J.-P. Deler, Y.-A. Fauré A. Piveteau et P.J. Roca (sous la dir. de), ONG et développement. Société, économie, politique, Paris: Karthala, pp. 107 – 115

Lachenmann, Gudrun, 2000, Structuration par genre de l'enchâssement trans-local de l'économie. Exemples d'Afrique de l'Ouest, in: de Lame, Danielle, éd., Genre et développement, in: APAD Bulletin, no. 20, Déc., pp. 13 - 35

Lachenmann, Gudrun, 2003, Savoir local, étatique et développementaliste : quelle interaction entre décentralisation et société civile ?, Université de Bielefeld, Centre de Recherche en Sociologie du Développement, Working Paper no. 343 www.uni-bielefeld.de/tdrc/projects

Lachenmann, Gudrun, 2004, Dezentralisierung und lokale Bewegungen. Strukturierung der Gesellschaft und Genderperspektive in Westafrika, in : Luehr, Volker, Arne Kohls, Daniel Kunitz, éd., 2004, Sozialwissenschaftliche Perspektiven auf Afrika, Münster: Lit, pp. 54–81

Lachenmann, Gudrun 2005: Decentralisation and civil society: negotiating local development in West Africa, paper given at 11th EADI General Conference Bonn, 21-24 Sept. 2005, <http://eadi.org/gc2005/confweb>

Lachenmann, Gudrun; Bechtolsheim, Matthias v.; Becker, Sabine et al., 1990, Organisations paysannes au Sénégal: comment renforcer les structures intermédiaires dans le processus de transformation socio-économique, Berlin: Institut Allemand de Développement

Lachenmann, Gudrun, et al., 1995, Processus de transformation en Afrique de l'Ouest, Rapport d'étude de terrain, Projet de recherche en Afrique de l'Ouest (1993 – 1995), Université de Bielefeld, Centre de Recherche en Sociologie du Développement CRSD

Lachenmann, Gudrun, et al., 1999, Société civile au Sénégal: la contribution des organisations paysannes. Rapport d'étude de terrain, Univers. Bielefeld, CRSD

Lachenmann, Gudrun et al., 1999, Zivilgesellschaft in Sénégal: der Beitrag der Bauernorganisationen, idem

Lehrforschung : Bleibaum, Frauke; Ehlert, Judith; El Oumrany, Lalla; Krenz-Dewe, Daniel; Odoemenam, Franklin; Ogawa-Müller, Yulika; Vennemann, Sascha; Zohy, Bertrand, 2005, Dezentralisierung, Zivilgesellschaft, Entwicklung, Working paper no. 352, Univers. Bielefeld, Forschungsschwerpunkt Entwicklungssoziologie www.uni-bielefeld.de/tdrc/projects

Long, Norman, 1992, Introduction; From paradigm lost to paradigm regained? The case for an actor-oriented sociology of development; Conclusion, in: idem., A. Long, éd., Battlefields of knowledge. The interlocking of theory and practice in social research and development. London: Routledge, pp. 3 - 15; 268 - 277; 16 - 46

Mayer, Monika; Gueye, Awa; Diagne, Moustapha; Ndoeye, Ismaila; Mayer, Martin, 2001, Pro-CR Fatick et Kaolack. Conception d'un suivie préliminaire, Kaolack: Coopération Sénégal-Allemande

Odoemenam, Franklin C., 2005, Poverty alleviation and the decentralisation process in Senegal: actors, policies, and strategies. Student research project Decentralisation, civil society, development, Lehrforschungsbericht Dezentralisierung, Zivilgesellschaft, Entwicklung, Univ. Bielefeld : Fak. f. Soziologie. Forschungsschwerpunkt Entwicklungssoziologie

Ogawa-Mueller, Yulika, 2005, Konstruktionen von Unterentwicklung, Handlungsspielräume und Geschlecht im lokalen Entwicklungsprozess, idem

Oumrany El, Lalla Khadeija, Participation des femmes (groupements et associations) dans le processus de développement politique et socio-économique en Communauté Rurale, Rapport de recherche d'étudiants, idem

PAGERNA Projet Autopromotion et Gestion des Ressources Naturelles au Sine Saloum, MEPN Ministère de l'environnement et de la protection de la nature Direction des Eaux et Forêts, GTZ Gesellschaft für technische Zusammenarbeit, s.d., La Cellule d'Animation et de Concertation CAC, Kaolack

PAGERNA, 1998a, L'approche gestion de terroir, Kaolack

PAGERNA, 1998b, Rapport de formation des conseils ruraux. Module 1 développement durable, mod. 2 planification (formateur principal Pierre Louis Monteil), Kaolack

PAGERNA, 1998 ? c, L'approche gestion de terroir, Kaolack

Roesel, Jakob; von Trotha, Trutz, 1999, Dezentralisierung, Demokratisierung und die lokale Repraesentation des Staates, Koeln: Rüdiger Koeppel

Secrétariat Général du Gouvernement, République du Sénégal, 1997, Recueil de textes de la décentralisation, Rufisque: Imprimerie Nationale

Sieveking, Nadine, 2005, Negotiating development in Senegal: Women organisations, Issues and Strategies , Paper presented at the session: Women organisations and their agenda: an overview (13.10.05), Workshop "Negotiating Development: Trans-local Gendered Spaces in Muslim Societies" 13 – 15 of October 2005 in Bielefeld www.uni-bielefeld.de/tdrc/projects

Spittler, E. A. Dr. j., Coopération Sénégal-Allemande, éd., 2004, Ansatzpunkte und Empfehlungen für eine stärkere Berücksichtigung des Gender- Ansatzes im Programm "Armutsbekämpfung in den Regionen Kaolack und Fatick"

Toure, Sette, 1997, Atelier sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté - Présentation du Plan d'Action Régional de Kaolack, Kaolack

Vennemann, Sascha, 2005, Jugendeinrichtungen als sozialer Raum für junge Menschen im Senegal zur Partizipation an lokalen Entscheidungsprozessen und –strukturen auf höherer Ebene. Lehrforschungsbericht Dezentralisierung, Zivilgesellschaft, Entwicklung, Univ. Bielefeld : Fak. f. Soziologie. Forschungsschwerpunkt Entwicklungssoziologie

Zohy, Bertrand, 2005, Les jeunes dans le processus de décentralisation en milieu rural au Sénégal. Rapport de recherche d'étudiants, idem

Acronymes

AFP Alliance des forces de progrès
ANCAR Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural
APROFES Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise
ARAF Association Régionale des Agriculteurs de Fatick
ASC Association sportive et culturelle

CAS Caritas Sénégal
CERP Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
CL conventions locales
CLCOP Cadre local de concertation des organisations des producteurs
CNCR Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CPMS Caisses Populaires et Mutuelles du Sénégal
CR Communautés Rurales
CR Conseil Rural
CSA Coopération Sénégal-Allemande

DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst Service Allemand d' Echange Académique

GIE Groupement d' intérêt économique
GPF Groupements de promotion féminine
GTZ Gesellschaft fuer technische Entwicklung und Zusammenarbeit (Coopération Technique Allemande)

OCB Organisations communautaires de base
ONG Organisation Non-Gouvernementale
OP Organisation de Producteurs / Paysannes

PAGERNA Projet autopromotion et gestion des ressources naturelles
PCR Président de Communauté Rurale
PDS Parti démocratique du Sénégal
PLD Plan local de développement
PLCPMRBA Programme de lutte contre la pauvreté au milieu rural. Bassin arachidier
ProCR Projet Sénégal-Allemand de Promotion des Communautés Rurales des Région
Kaolack et Fatick
PS Parti socialiste
PSAOP Programme des Services Agricoles et Appui aux Organisations des Producteurs

UGAO Union des Cultivateurs de l' Arrondissement de Quadiouour
UNICOM Union des comités villageois pour le développement